

---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

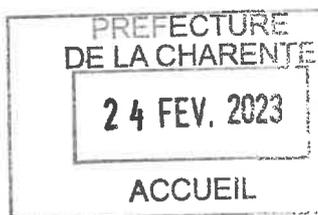
---

Délibération n°2023-02-01

---

*Arrêt du compte de  
gestion 2022.*

---



**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

### **Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE

Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

### **Absent :**

**Jean-Louis FREDON** a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-01**

**ARRET DU COMPTE DE GESTION 2022.**

### REFERENCES :

- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le Conseil Municipal,

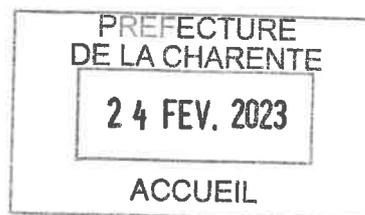
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - **DECLARE**, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le 27/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

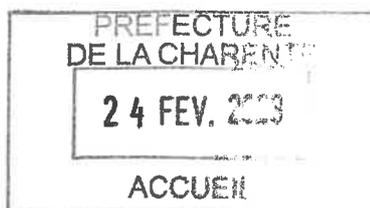
---

Délibération n°2023-02-02

---

*Approbation du compte  
administratif 2022..*

---



LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

### Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

### Absents avec procuration :

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE

Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

### Absent :

Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-02**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

### REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut SIMONIN, premier adjoint, (M. Jean-Jacques FOURNIÉ ayant quitté la salle du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

### Votes « pour » :

Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAU par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,  
aux affaires scolaires et à la parentalité.  
Thibaut SIMONIN.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le 27/02/2023  
Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,  
aux affaires scolaires et à la parentalité.  
Thibaut SIMONIN.



*[Handwritten signature in blue ink]*

---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

---

**Délibération n°2023-02-03**

---

***Bilan des cessions et  
acquisitions réalisées en  
2022.***

---



**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

### **Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN

Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE

Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

### **Absent :**

**Jean-Louis FREDON** a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-03**

**BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES EN 2022.**

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants débattent annuellement de la politique foncière menée par la collectivité.

De plus, dans les communes de plus de 3 500 habitants, toute concession d'immeubles ou de droits réels immobiliers doit être inscrite dans un tableau récapitulatif.

Le bilan et le tableau des acquisitions et cessions doivent être annexés au compte administratif.

Le Conseil Municipal, constate le bilan des cessions et des acquisitions réalisées lors de l'exercice 2022 sur le budget général de la commune tel que présenté ci-joint.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



### **CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le

Le Maire,

Jean-Jacques FOURNIÉ.



## TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES EN 2022

OBJET	MOTIF DE LA TRANSACTION	REFERENCES CADASTRALES	NOM DU CEDANT OU DE L'ACQUEREUR	MONTANT DE LA TRANSACTION T.T.C. EN €	DATES	
					DECISION DU CM	DATE DE L'ACTE NOTARIE
Acquisition par la commune	Rétrocession des espaces communs du permis groupé Allée des Glycines	Section BL n°722 – 729 -734 - 787 – 768 – 788 - 789 – 759 – 764 -757 – 803 – 813 – 811 – 799 -797 – 748 – 810 – 746 – 747 – 740 – 719 – 721 -793 – 825 – 832 pour une superficie totale de 7 584 m²	Cédant : SAS NOTRE MAISON	Euro Symbolique	16/06/2020	8/03/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune – Présence arrêt STGA et poteau fibre Orange	AK 304 d'une superficie de 29 m²	Cédant : M. Joël TAMISIER	300 €	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune – voie d'accès	BP 203 d'une superficie de 11 m²	Cédant : M. Patrick GIRARD	A titre gratuit	22/03/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune – voie d'accès	BP 200 d'une superficie de 13 m²	Cédant : Mme Marie-Françoise MORIN	A titre gratuit	22/03/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 504 d'une superficie de 47 m²	Cédant : Mme Agnès BASSOULET M. Gérard MESLIER	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 508 d'une superficie de 12 m²	Cédant : Mme Agnès BASSOULET M. Gérard MESLIER	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022

Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 506 d'une superficie de 23 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> Mme Ségolène DIRAISON M. Samuel LALOUX	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 502 d'une superficie de 57 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> Mme Nicole NOVION M. Jean-François CARRERE	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune – emplacement réservé pour l'extension du cimetière	AK 97 d'une superficie de 690 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> Monsieur Sébastien MONTALETANG	A titre gratuit	19/04/2022	7/09/2022
Acquisition par la commune	Acquisition d'un terrain propriété du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis	BP 367 d'une superficie de 1 765 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS	60 000 €	21/09/2021	6/09/2022
Cession par la commune	Cession de terrain du domaine privé de la commune à la société SELOTTI 16	AW 371 et AW 372 pour une superficie totale de 1 018 m <sup>2</sup>	<u>Acquéreur :</u> SELOTTI 16	18 000 €	17/05/2022	21/12/2022
Cession par la commune	Cession d'un terrain de la commune à la société SCI BELLEVUE – pour intégration du parking de l'entreprise	BC 278 d'une superficie de 1 166 m <sup>2</sup>	<u>Acquéreur :</u> SCI BELLEVUE	33 000 €	20/09/2022	23/12/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Allée des Tourterelles	BH 122 d'une superficie de 397 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> Epoux DELACROIX	A titre gratuit	18/01/2022	En attente retour acte
Acquisition par la commune	Acquisition de terrain impasse des Fougères dans le cadre de la collecte de déchets	AK 311 d'une superficie de 305 m <sup>2</sup>	<u>Cédant :</u> Indivision CHARBONNAUD	240 €	18/10/2022	En attente retour acte

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Délibération n°2023-02-04

*Affectation des résultats  
2022.*

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

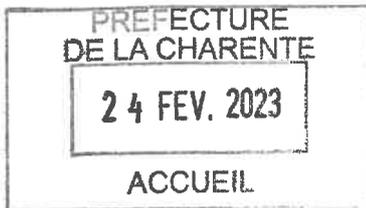
Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.



### **Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

### **Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

### **Absent :**

**Jean-Louis FREDON** a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-04**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022.**

### REFERENCES :

- Articles L 2311-5 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'ordre de : **1 830 366,11 €**  
*chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.*

**(1 943 018,29 € excédent cumulé réel)**

- et un déficit d'investissement de : **346 268,75 €**  
*chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.*

**(458 920,93 € déficit cumulé réel)**

Or la section d'investissement présente un besoin de financement global de :

**874 818,75 €**

**(987 470,93 € besoin de financement réel)**

(composé d'un déficit réel d'investissement de l'exercice 2022 de 978 855,21 € et d'un excédent reporté de 519 934,28 € et des restes à réaliser dépenses soit 542 550 € et des restes à réaliser recettes de 14 000 €).

- le résultat de clôture de l'exercice 2022 est donc de :

**1 484 097,36 €**

Conformément aux dispositions de la comptabilité communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. D'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2022 (1 830 366,11 €) à l'autofinancement complémentaire nécessaire de la section d'investissement pour la somme de

**874 818,75 €**

**(987 470,93 € besoin de financement réel)**

au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2. De reporter la différence au budget de fonctionnement 2023 soit la somme de :

**955 547,36 €**

au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 tels que présentée ci-dessus.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIÉ EXECUTOIRE	
<i>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</i> <u>24/2/2023</u>	<i>Affiché le :</i> <u>27/2/2023</u>

A Saint-Yrieix, le 27/2/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



---

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

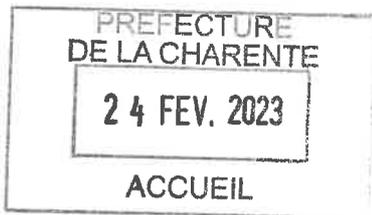
---

Délibération n°2023-02-05

---

*Débat d'orientation  
budgétaire 2023.*

---



**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON** a été nommé secrétaire de séance.

## Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-05**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023.**

### REFERENCES :

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – Titre IV

Conformément à l'article 11 de la loi ci-dessus référencée, un débat public a eu lieu ce jour, mardi 21 février 2023, au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse dont copie jointe, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



### **CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/2/2023

Affiché le :

27/2/2023

A Saint-Yrieix, le 27/2/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



Conseil Municipal  
Mardi 21 février 2023

**PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**

# PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016003

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC ANGOULEME

ETABLISSEMENT : SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

## Résultats budgétaires de l'exercice

10500 - SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Annulations budgétaires totales (a)	2 799 000,00	0 262 600,00	11 060 600,00
Titres de recette émis (b)	1 178 953,68	7 552 405,05	8 731 359,53
Relaxation de titres (c)		88 107,12	88 167,17
Recettes nettes (d = b - c)	1 178 953,68	7 464 298,73	8 643 192,41
<b>DEPENSES</b>			
Annulations budgétaires totales (e)	2 799 000,00	0 262 600,00	11 060 600,00
Mandats émis (f)	2 849 669,36	6 970 620,62	9 020 289,98
Annulations de mandats (g)	4 511,65	164 724,87	169 236,52
Depenses nettes (h = f - g)	2 845 156,71	6 805 895,75	8 951 052,46
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		638 942,98	
(h - d) Déficit	866 203,03		207 860,05

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10500 - SAINT YVIEIX SUR CHARENTE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	519 934,25		-666 207,03		-146 269,78
Fonctionnement	1 518 908,85	346 965,72	658 342,90		1 030 366,11
<b>TOTAL I</b>	<b>2 038 923,13</b>	<b>346 965,72</b>	<b>-207 860,05</b>		<b>1 484 097,36</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 038 923,13</b>	<b>346 965,72</b>	<b>-207 860,05</b>		<b>1 484 097,36</b>

## COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022 PRINCIPAUX AGRÉGATS FINANCIERS

	EX. 2022	Rappel Ex. précédent	Évolution
Résultat de fonctionnement de l'exercice	658 342,98 €	483 238,59 €	36 %
Capacité d'auto-financement (CAF) brute	883 925,99 €	687 743,17 €	29 %
Ratio CAF Brute / recettes réelles de fonctionnement	11,88 %	10,10 %	
CAF Nettes	667 157,59 €	509 821,74 €	33 %
Ratio CAF nette / recettes réelles de fonctionnement	8,97 %	7,48 %	
Ratio de rigidité des charges	61,15 %	62,51 %	
Solde des opérations d'investissement de l'exercice	<b>-666 203,03 €</b>	12 267,19 €	-7162 %
Fonds de roulement au 31/12 de l'exercice	1 486 734,36 €	2 042 130,73 €	-27 %
soit un nombre de jours de fonctionnement de :	83	122	
Variation fonds de roulement au cours de l'exercice	<b>-555 376,39 €</b>	<b>-308 639,57 €</b>	
Trésorerie au 31/12/ de l'exercice	1 626 914,23 €	2 007 155,16 €	-19 %
<b>Endettement</b>			
Capital restant dû au 31/12 de l'exercice (encours dette)	2 042 880,05 €	2 277 170,21 €	10 %
Taux d'endettement / produits réels de l'exercice / Recettes réelles fonctionnement	27,47 %	33,43 %	
Ratio de capacité de remboursement en années de CAF brute	2,311 Maxi 100 à 120%	3,311 Maxi 10 ans	

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 178 963,68 €	7 464 238,73 €
DEPENSES	2 045 156,71 €	8 805 895,75 €
RESULTAT	-866 263,03 €	658 342,98 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2022	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses ( sans excédent ni déficit reporté) Année 2022	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser dépenses en 2022	Restes à réaliser recettes en 2022	Calcul si besoin de prélèvement (déficit )	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2023	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023
INVESTISSEMENT	519 934,28 €		-866 263,03 €	-346 268,75 €	642 550,00 €	14 000,00 €	-874 818,75 €	874 818,75 €	
FONCTIONNEMENT	1 518 988,85 €	-346 965,72 €	658 342,98 €	1 830 366,11 €				-874 818,75 €	955 547,36 €
		1 172 023,13 €	-207 860,05 €	1 484 097,36 €					

BUDGET 2023

INVESTISSEMENT		RECETTES	
Dépenses	346 268,75 € Ligne 001		
RAR dépenses	542 550,00 € RAR recettes	14 000,00 €	
	Compte 1068	874 818,75 €	
FONCTIONNEMENT		RECETTES	
Dépenses			
Ligne 002	Ligne 002		955 547,36 €

# ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

# FONCTIONNEMENT

## PRODUITS

**PREVISIONS = 6 944 037 €**

**REALISE = 7 342 951 €**

**soit**

**+ 5,74 % par rapport au budget 2022**

**+ 5,62 % par rapport au compte administratif 2021**

<b>PRODUITS</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2022 /CA 2021</b>	<b>CA 2022 /BP 2022</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	485 447 €	571 404 €	17,71 %	4,51 %
<b>Subventions recouvrements</b>	354 817 €	275 398 €	- 22,38 %	9,42 %
<b>Dotations d'état</b>	1 103 157 €	1 139 258 €	3,27 %	5,49 %
<b>Fiscalité</b>	5 008 819 €	5 356 891 €	6,95 %	5,75 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 952 240 €</b>	<b>7 342 951 €</b>	<b>5,62 %</b>	<b>5,74 %</b>

## CHARGES

PREVISIONS = 6 894 000 €

REALISE = 6 571 956 €

Soit

- 4,67 % par rapport au budget 2022

+ 4,63 % par rapport au compte administratif 2021

<b>CHARGES</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2022 /CA 2021</b>	<b>CA 2022 /BP 2022</b>
<b>Masse salariale</b>	4 139 113 €	4 361 882 €	5,38 %	- 3,28 %
<b>Transferts</b>	655 877 €	614 588 €	- 6,30 %	- 0,74 %
<b>Frais de fonctionnement</b>	1 448 221 €	1 560 898 €	7,78 %	- 9,79 %
<b>Frais financiers</b>	37 782 €	34 588 €	- 8,45 %	- 0,10 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 280 993 €</b>	<b>6 571 956 €</b>	<b>4,63 %</b>	<b>- 4,67 %</b>

# INVESTISSEMENT

RECETTES	CREDITS OUVERTS (€)	REALISE (€)	R à R (€)
Résultat reporté	519 934	519 934,28	
Excédent capitalisé dont dotation complémentaire (chiffre officiel)	346 966	346 965,72	
FCTVA	185 000	179 629,18	
Taxe d'aménagement + TLE	180 000	123 409,53	
Subventions 2021	82 000	68 000,00	14 000,00
Subventions 2022	155 000	190 511,66	
Terrains nus		18 000,00	
Remboursement avances forfaitaires marchés		17 297,55	
Virement de la section de fonctionnement	1 084 621	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 553 521 €</b>	<b>1 463 747,92 €</b>	<b>14 000,00 €</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>CREDITS OUVERTS (€) (RAR + BP + DM)</b>	<b>REALISE (€)</b>	<b>R à R (€)</b>
Remboursement capital emprunt	217 000	216 768,40	
Remboursement FEADER	8 000	7 741,28	
Acquisitions foncières	277 200	129 994,92	147 000,00
Fonds de concours	4 800	0	4 800,00
Pass accession	12 000	8 000,00	4 000,00
Extension de réseaux	10 000	0	
Défense incendie	5 000	2 239,09	
Eclairage SDEG	78 000	0	78 000,00
Matériels pour travaux en régie	60 000	46 962,47	12 800,00
Décorations de Noël	20 000	16 859,25	
Santé et prévention	3 400	1 200,00	2 000,00
Travaux sanitaires Claude Roy	30 000	10 290,20	1 000,00

<b>DÉPENSES</b>	<b>CREDITS OUVERTS (€) (RAR + BP + DM)</b>	<b>REALISE (€)</b>	<b>R à R (€)</b>
Rénovation bâtiments publics énergie	9 500	9 360,00	
Acquisitions diverses	273 060	206 688,74	45 100
Acquisitions des écoles	22 700	16 311,07	5 700
Travaux bâtiments 2020-2021-2022	191 700	139 045,77	52 650
Travaux de voiries	172 000	171 410,81	
Développement durable + plan climat	32 500	31 842,05	500
Plan accessibilité	42 000	41 139,80	800
Centralité	30 000	0	30 000
Travaux club house Tennis	18 000	1 729,92	16 200
Rue de Bellevue	34 000	0	34 000
Maison médicale	730 000	727 000,78	
Aménagement rue Jean Monnet	246 600	138 084,30	108 000
Aménagement rue de Royan	30 000	0	
Dépenses imprévues	83 500	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 640 960 €</b>	<b>1 922 668,85 €</b>	<b>542 550 €</b>

# ACQUISITIONS FONCIÈRES

TERRAINS		BATIMENTS	
• RAR 2021	177 200 €	• RAR 2021	0 €
• BP 2022	0 €	• BP 2022	80 000 €
• Réalisé	63 084 €	• DM	20 000 €
• RAR 2022	114 000 €	• Réalisé	66 911 €
		• RAR 2022	33 000 €

# ACQUISITIONS DIVERSES

## PROGRAMME INFORMATIQUE 2020

• RAR 2021	4 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	3 589 €
• RAR 2022	0 €

## PROGRAMME INFORMATIQUE 2022

• BP 2022	15 500 €
• Réalisé	13 318 €
• RAR 2022	2 100 €

## SERVICE VIE CITOYENNE ET SOLIDARITE 2021

• RAR 2021	12 400 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	8 108 €
• RAR 2022	0 €

## PROGRAMME VEHICULES 2020

• RAR 2021	54 000 €
• BP 2022	32 000 €
• Réalisé	83 068 €
• RAR 2022	0 €

## ACQUISITIONS DIVERSES - Suite

SERVICE TECHNIQUE 2020		SERVICE TECHNIQUE 2021	
• RAR 2021	15 000 €	• RAR 2021	6 000 €
• BP 2022	0 €	• BP 2022	0 €
• Réalisé	14 972 €	• Réalisé	5 969 €
• RAR 2022	0 €	• RAR 2022	0 €

SERVICE TECHNIQUE 2022	
• BP 2022	58 200 €
• Réalisé	33 785 €
• RAR 2022	20 000 €

## ACQUISITIONS DIVERSES - Suite

SERVICE COMMUNICATION 2021	
• RAR 2021	15 600 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	13 000 €
• RAR 2022	0 €

SERVICE COMMUNICATION 2022	
• BP 2022	2 100 €
• Réalisé	2 078 €
• RAR 2022	0 €

MOBILIER HALL	
• RAR 2021	1 500 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	1 229 €
• RAR 2022	0 €

SERVICE POLICE	
• RAR 2021	5 200 €
• BP 2022	3 000 €
• Réalisé	5 654 €
• RAR 2022	0 €

# ACQUISITIONS DIVERSES - Suite

SERVICE ADMINISTRATIF 2022	
• BP 2022	13 160 €
• Réalisé	5 026 €
• RAR 2022	8 000 €

SERVICE ALSH 2022	
• BP 2022	2 200 €
• Réalisé	941 €
• RAR 2022	1 000 €

SERVICE RESTAURATION 2022	
• BP 2022	19 200 €
• DM	8 000 €
• Réalisé	13 972 €
• RAR 2022	13 000 €

SERVICE SPORTS 2022	
• BP 2022	5 500 €
• DM	500 €
• Réalisé	1 978 €
• RAR 2022	1 000 €

# ACQUISITIONS DES ECOLES

MATERIEL CLAUDE ROY 2021	
• RAR 2021	500 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	110 €
• RAR 2022	0 €

MATERIEL CLAUDE ROY 2022	
• BP 2022	9 300 €
• Réalisé	9 260 €
• RAR 2022	0 €

MATERIEL NICOLAS VANIER 2022	
• BP 2022	7 800 €
• Réalisé	2 259 €
• RAR 2022	2 500 €

MATERIEL LA MARELLE 2022	
• BP 2022	2 900 €
• Réalisé	2 857 €
• RAR 2022	0 €

MATERIEL LA CLAIREFONTAINE 2022	
• BP 2022	2 200 €
• Réalisé	1 825 €
• RAR 2022	300 €

## TRAVAUX DE BATIMENTS 2020

REPLACEMENT TABLEAU DE COMMANDE TERRAIN DE FOOT	
• RAR 2021	1 800 €
• BP 2022	0 €
• DM	- 710 €
• Réalisé	1 090 €
• RAR 2022	0 €

# RECAPITULATIF TRAVAUX DE BATIMENTS 2021

TRAVAUX DE BATIMENTS 2021	
• RAR 2021	12 000 €
• BP 2022	0 €
• DM	- 85 €
• Réalisé	11 914 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE BATIMENTS 2021

REFECTION TOITURE PIGEONNIER LA COMBE	
• RAR 2021	6 800 €
• BP 2022	0 €
• DM	- 85 €
• Réalisé	5 484 €
• RAR 2022	0 €

REPLACEMENT REGULATEUR RADIANT AU GYMNASSE	
• RAR 2021	4 200 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	3 965 €
• RAR 2022	0 €

FRAIS D'ETUDES CONSTRUCTION ASCENSEUR	
• RAR 2021	1 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	780 €
• RAR 2022	0 €

REPLACEMENT TUYAUX CHAUFFAGE ROY B	
• BP 2022	0 €
• Réalisé	1 685 €
• RAR 2022	0 €

# RECAPITULATIF TRAVAUX DE BATIMENTS 2022

TRAVAUX DE BATIMENTS 2022	
• BP 2022	177 900 €
• DM	795 €
• Réalisé	126 042 €
• RAR 2022	52 650 €

# TRAVAUX DE BATIMENTS 2022

REPLACEMENT OUVERTURES COULISSANTES CLAUDE ROY A	
• BP 2022	6 900 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	6 900 €

PPMS CLAUDE ROY A	
• BP 2022	7 300 €
• Réalisé	7 237 €
• RAR 2022	0 €

REPLACEMENT 8 CHASSIS PREAU CLAUDE ROY B	
• BP 2022	9 250 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	9 250 €

REPLACEMENT BAIES VITRES CLAUDE ROY B	
• BP 2022	20 330 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	20 330 €

## TRAVAUX DE BATIMENTS 2022 - Suite

PPMS CLAUDE ROY B	
• BP 2022	7 300 €
• Réalisé	7 237 €
• RAR 2022	0 €

RENOVATION SOL PREAU CLAUDE ROY B	
• BP 2022	3 500 €
• Réalisé	3 447 €
• RAR 2022	0 €

REFECTION TOITURE LOCAL SYNDICAL ET GARAGE LA COMBE	
• BP 2022	16 300 €
• Réalisé	18 044 €
• RAR 2022	0 €

PPMS NICOLAS VANIER	
• BP 2022	5 900 €
• Réalisé	5 821 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE BATIMENTS 2022 - Suite

PPMS LA MARELLE	
• BP 2022	8 600 €
• Réalisé	8 596 €
• RAR 2022	0 €

PPMS LA CLAIREFONTAINE	
• BP 2022	5 900 €
• Réalisé	5 821 €
• RAR 2022	0 €

ETANCHEITE ET ISOLATION TOIT SALLE 2 LA CLAIREFONTAINE	
• BP 2022	17 700 €
• Réalisé	17 686 €
• RAR 2022	0 €

RENOVATION SOL PREAU LA CLAIREFONTAINE	
• BP 2022	3 100 €
• Réalisé	3 097 €
• RAR 2022	0 €

## TRAVAUX DE BATIMENTS 2022 - Suite

REFECTION SOL CANTINE BARDINES	
• BP 2022	15 650 €
• Réalisé	17 194 €
• RAR 2022	0 €

POSE VELUX SALLE DE REPASSAGE	
• BP 2022	2 170 €
• Réalisé	2 170 €
• RAR 2022	0 €

REPLACEMENT PORTE ENTREE SALLE ODETTE DAGNAS	
• BP 2022	3 600 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	3 600 €

REFECTION DES FACADES MAIRIE	
• BP 2022	15 900 €
• Réalisé	15 900 €
• RAR 2022	0 €

REFECTION DE LA GOUITTIERE DE L'AVANCEE MAIRIE	
• BP 2022	7 600 €
• Réalisé	7 538 €
• RAR 2022	0 €

REPARATION ET REMISE AUX NORMES CHAUFFERIE DE LA POSTE	
• BP 2022	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	10 000 €

# TRAVAUX DE BATIMENTS 2022 - Suite

TRAVAUX DIVERS	
• BP 2022	10 900 €
• DM	795 €
• Réalisé	6 254 €
• RAR 2022	2 570 €

Enveloppe affectée sur des travaux suite sinistres ou travaux imprévus



POSE DEGICODE GYMNASSE	
• BP 2022	0 €
• Réalisé	1 914 €
• RAR 2022	0 €

REPLACEMENT MOTEURS RIDEAUX METALLIQUE ATELIERS	
• BP 2022	0 €
• DM	795 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	2 570 €

SCELLEMENT DEUX BORNES PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	
• BP 2022	0 €
• Réalisé	4 340 €
• RAR 2022	0 €

# RECAPITULATIF TRAVAUX DE VOIRIE 2022

TRAVAUX DE VOIRIES 2022	
• BP 2022	172 000 €
• Réalisé	171 411 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE VOIRIE 2022

ENROBES AVENUE DE L'UNION	
• BP 2022	38 035 €
• Réalisé	38 002 €
• RAR 2022	0 €

ENROBES RUE DE BECHELINE	
• BP 2022	2 691 €
• Réalisé	2 691 €
• RAR 2022	0 €

RUE DE LA MONTEE DE VENAT	
• BP 2022	8 283 €
• Réalisé	8 283 €
• RAR 2022	0 €

IMPERMEABILISATION CHEMIN RUE GUYNEMER	
• BP 2022	9 139 €
• Réalisé	9 138 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - Suite

## ENROBES RUE DU BOIS DE LA ROCHE

• BP 2022	12 443 €
• Réalisé	12 442 €
• RAR 2022	0 €

## ENROBES RUE DES MESNIERS

• BP 2022	6 788 €
• Réalisé	6 787 €
• RAR 2022	0 €

## ENROBES RUE DES GRANDS CHAMPS

• BP 2022	5 268 €
• Réalisé	5 268 €
• RAR 2022	0 €

## ENROBES RUE DE LA FONTAINE DES POTS

• BP 2022	3 642 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

## TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - Suite

### AMENAGEMENT DE SECURITE CHEMIN DE RANDONNEE ATD 16

• BP 2022	13 590 €
• Réalisé	13 590 €
• RAR 2022	0 €

### IMPASSE DES DEUX PILIERS

• BP 2022	2 778 €
• Réalisé	2 777 €
• RAR 2022	0 €

### ACCOTEMENT RUE DE L'EPINEUIL

• BP 2022	10 206 €
• Réalisé	10 206 €
• RAR 2022	0 €

### ACCOTEMENT RUE CHANTOISEAU

• BP 2022	19 127 €
• Réalisé	19 127 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - Suite

ACCOTEMENT RUE MARYSE BASTIE	
• BP 2022	15 372 €
• Réalisé	15 372 €
• RAR 2022	0 €

AVALOIRS RUE DES MESNIERS	
• BP 2022	2 389 €
• Réalisé	2 388 €
• RAR 2022	0 €

MISE AUX NORMES PLATEAUX RALENTISSEURS STGA	
• BP 2022	6 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

TRAITEMENT FLASH COUR NICOLAS VANIER	
• BP 2022	2 742 €
• Réalisé	2 741 €
• RAR 2022	0 €

TROTTOIRS 37, ROUTE ST-JEAN D'ANGELY	
• BP 2022	1 807 €
• Réalisé	1 806 €
• RAR 2022	0 €

# TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - Suite

RUE DE LA COMBE GARNIER	
• BP 2022	2 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

BETON DEVANT TOMBES CIMETIERE	
• BP 2022	4 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

TRAVAUX DIVERS	
• BP 2022	5 700 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

ACCOTEMENT RUE MARYSE BASTIE 2 <sup>ème</sup> SECTION	
• BP 2022	0 €
• Réalisé	15 787 €
• RAR 2022	0 €

RUE DU 19 MARS	
• BP 2022	0 €
• Réalisé	5 006 €
• RAR 2022	0 €

# DEVELOPPEMENT DURABLE

## ACTIONS PLAN CLIMAT 2020

• RAR 2021	5 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	4 934 €
• RAR 2022	0 €

## DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

• BP 2022	27 500 €
• Réalisé	26 908 €
• RAR 2022	500 €

# PLAN ACCESSIBILITE

PLAN ACCESSIBILITE 2022	
• BP 2022	42 000 €
• Réalisé	41 140 €
• RAR 2022	800 €

## DIVERS PROGRAMMES

TRAVAUX WC CLAUDE ROY	
• RAR 2021	30 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	10 290 €
• RAR 2022	1 000 €

FONDS DE CONCOURS 2018 (SDEG)	
• RAR 2021	4 800 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	4 800 €

DEFENSE INCENDIE 2022	
• BP 2022	5 000 €
• Réalisé	2 239 €
• RAR 2022	0 €

EXTENSION DE RESEAUX 2022	
• BP 2022	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	0 €

## DIVERS PROGRAMMES - Suite

### AMENAGEMENT RUE JEAN MONNET

• RAR 2021	166 600 €
• BP 2022	80 000 €
• Réalisé	138 084 €
• RAR 2022	108 000 €

### CENTRALITE

• RAR 2021	20 000 €
• BP 2022	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	30 000 €

### PASS ACCESSION

• RAR 2021	4 000 €
• BP 2022	8 000 €
• Réalisé	8 000 €
• RAR 2022	4 000 €

### RUE DE BELLEVUE

• BP 2022	34 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2022	34 000 €

## DIVERS PROGRAMMES - Suite

REPLACEMENT 57 LANTERNES LED		ECLAIRAGE RUE JEAN MONNET	
• RAR 2021	12 300 €	• RAR 2021	42 000 €
• BP 2022	0 €	• BP 2022	23 700 €
• Réalisé	0 €	• Réalisé	0 €
• RAR 2022	12 300 €	• RAR 2022	65 700 €

## DIVERS PROGRAMMES - Suite

### MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIE 2021

• RAR 2021	19 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	18 843 €
• RAR 2022	0 €

### MATERIELS POUR TRAVAUX EN REGIE 2022

• BP 2022	41 000 €
• Réalisé	28 120 €
• RAR 2022	12 800 €

### DECORATIONS DE NOEL 2021

• RAR 2021	10 000 €
• BP 2022	0 €
• Réalisé	8 119 €
• RAR 2022	0 €

### DECORATIONS DE NOEL 2022

• BP 2022	10 000 €
• Réalisé	8 740 €
• RAR 2022	0 €

## DIVERS PROGRAMMES - Suite

SANTÉ ET PREVENTION	
• BP 2022	3 400 €
• Réalisé	1 200 €
• RAR 2022	2 000 €

TRAVAUX CLUB HOUSE TENNIS	
• BP 2022	18 000 €
• Réalisé	1 730 €
• RAR 2022	16 200 €

RENOVATION BATIMENTS PUBLICS ENERGIE	
• BP 2022	9 500 €
• Réalisé	9 360 €
• RAR 2022	0 €

# AP/CP

2018/01 - CONSTRUCTION MAISON MEDICALE	
• DM 2018	20 000 €
• Réalisé	0 €
• BP 2019	242 000 €
• Réalisé	0 €
• BP 2020	520 000 €
• Réalisé	36 949 €
• BP 2021	520 000 €
• Réalisé	59 581 €
• BP 2022	750 000 €
• DM	- 20 000 €
• Réalisé	727 001 €

2019/01 - AMENAGEMENT RUE DE ROYAN	
• BP 2019	29 600 €
• Réalisé	0 €
• BP 2020	30 000 €
• Réalisé	0 €
• BP 2021	30 000 €
• Réalisé	0 €
• BP 2022	30 000 €
• Réalisé	0 €

# RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	CHIFFRES REELS	CHIFFRES OFFICIELS avec opérations d'ordre
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : résultat de l'exercice + résultat reporté	1 943 018,29 €	1 830 366,11 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT : résultat de l'exercice + résultat reporté	- 458 920,93 €	- 346 268,75 €
R à R RECETTES	+ 14 000,00 €	+ 14 000,00 €
R à R DEPENSES	- 542 550,00 €	- 542 550,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	= 955 547,36 €	= 955 547,36 €

# TABLEAU RECAPITULATIF 2022 (sans écritures d'ordre)

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	PREVU	REALISE	R.A.R.
<b>DEPENSES</b>	6 944 000	6 571 956	542 550
<b>RECETTES</b>	6 944 037	7 342 951	14 000
Excédent exercice	770 995	0	0
Déficit exercice	0	-978 855	-528 550
Excédent reporté	1 172 023		519 934
Déficit reporté			
Excédent cumulé	<b>1 943 018</b>		<b>0</b>
Déficit cumulé	<b>0</b>		<b>-458 921</b>
<b>FONDS DISPONIBLES</b>	<b>955 547 €</b>		<b>-987 471 €</b>
		<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>46</b>

# BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS

## BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES EN 2022

OBJET	MOTIF DE LA TRANSACTION	REFERENCES CADASTRALES	NOM DU CEDANT OU DE L'ACQUEREUR	MONTANT DE LA TRANSACTION T.T.C. EN €	DATES	
					DECISION DU CM	DATE DE L'ACTE NOTARIE
Acquisition par la commune	Rétrocession des espaces communs du permis groupé Allée des Glycines	Section BL n°722 - 729 -734 - 787 - 768 - 788 - 789 - 759 - 764 -757 - 803 - 813 - 811 - 799 -797 - 748 - 810 - 746 - 747 - 740 - 719 - 721 -793 - 825 - 832 pour une superficie totale de 7 584 m <sup>2</sup>	Cédant : SAS NOTRE MAISON	Euro Symbolique	16/06/2020	8/03/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune - Présence arrêt STGA et poteau fibre Orange	AK 304 d'une superficie de 29 m <sup>2</sup>	Cédant : M. Joël TAMISIER	300 €	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune - voie d'accès	BP 203 d'une superficie de 11 m <sup>2</sup>	Cédant : M. Patrick GIRARD	A titre gratuit	22/03/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune - voie d'accès	BP 200 d'une superficie de 13 m <sup>2</sup>	Cédant : Mme Marie-Françoise MORIN	A titre gratuit	22/03/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 504 d'une superficie de 47 m <sup>2</sup>	Cédant : Mme Agnès BASSOULET M. Gérard MESLIER	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 508 d'une superficie de 12 m <sup>2</sup>	Cédant : Mme Agnès BASSOULET M. Gérard MESLIER	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022

Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 506 d'une superficie de 23 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : Mme Ségolène DIRAISON M. Samuel LALOUX	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Chemin de la Roche	BX 502 d'une superficie de 57 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : Mme Nicole NOVION M. Jean-François CARRERE	A titre gratuit	18/01/2022	21/06/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune – emplacement réservé pour l'extension du cimetière	AK 97 d'une superficie de 690 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : Monsieur Sébastien MONTALETANG	A titre gratuit	19/04/2022	7/09/2022
Acquisition par la commune	Acquisition d'un terrain propriété du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis	BP 367 d'une superficie de 1 765 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS	60 000 €	21/09/2021	6/09/2022
Cession par la commune	Cession de terrain du domaine privé de la commune à la société SELOTI 16	AW 371 et AW 372 pour une superficie totale de 1 018 m <sup>2</sup>	<u>Acquéreur</u> : SELOTI 16	18 000 €	17/05/2022	21/12/2022
Cession par la commune	Cession d'un terrain de la commune à la société SCI BELLEVUE – pour intégration du parking de l'entreprise	BC 278 d'une superficie de 1 166 m <sup>2</sup>	<u>Acquéreur</u> : SCI BELLEVUE	33 000 €	20/09/2022	23/12/2022
Acquisition par la commune	Rétrocession à la commune Allée des Tourterelles	BH 122 d'une superficie de 397 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : Epoux DELACROIX	A titre gratuit	18/01/2022	En attente retour acte
Acquisition par la commune	Acquisition de terrain impasses des Fougères dans le cadre de la collecte de déchets	AK 311 d'une superficie de 305 m <sup>2</sup>	<u>Cédant</u> : Indivision CHARBONNAUD	240 €	18/10/2022	En attente retour acte

# AFFECTATION DU RÉSULTAT

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Résultat de fonctionnement 2022</b>	sans opérations	avec opérations
<b>A - Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 770 995 €	+ 658 343 €
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (excédent) ou - (déficit)	+ 1 172 023 €	+ 1 172 023 €
<b>C - Résultats à affecter = A + B</b> Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	1 943 018 €	1 830 366 €
<b>D - Solde d'exécution d'investissement</b> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-458 921 €	-346 269 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b> Besoin de financement Excédent de financement	-528 550 €	-528 550 €
<b>F - Besoin de financement F (= D + E)</b>	-987 471 €	-874 819 €
<b>G - Affectation = C = (H + I)</b>	1 943 018 €	1 830 366 €
<b>H - Affectation en réserves au 1068 en investissement</b> = au minimum couverture du besoin de financement F	987 471 €	874 819 €
<b>I - Report en fonctionnement R 002 (G - H)</b>	955 547 €	955 547 €

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

# SITUATION FINANCIÈRE

## QUELQUES RATIOS EN €/HABITANT – EXERCICE 2022

### Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 = 7 627 h

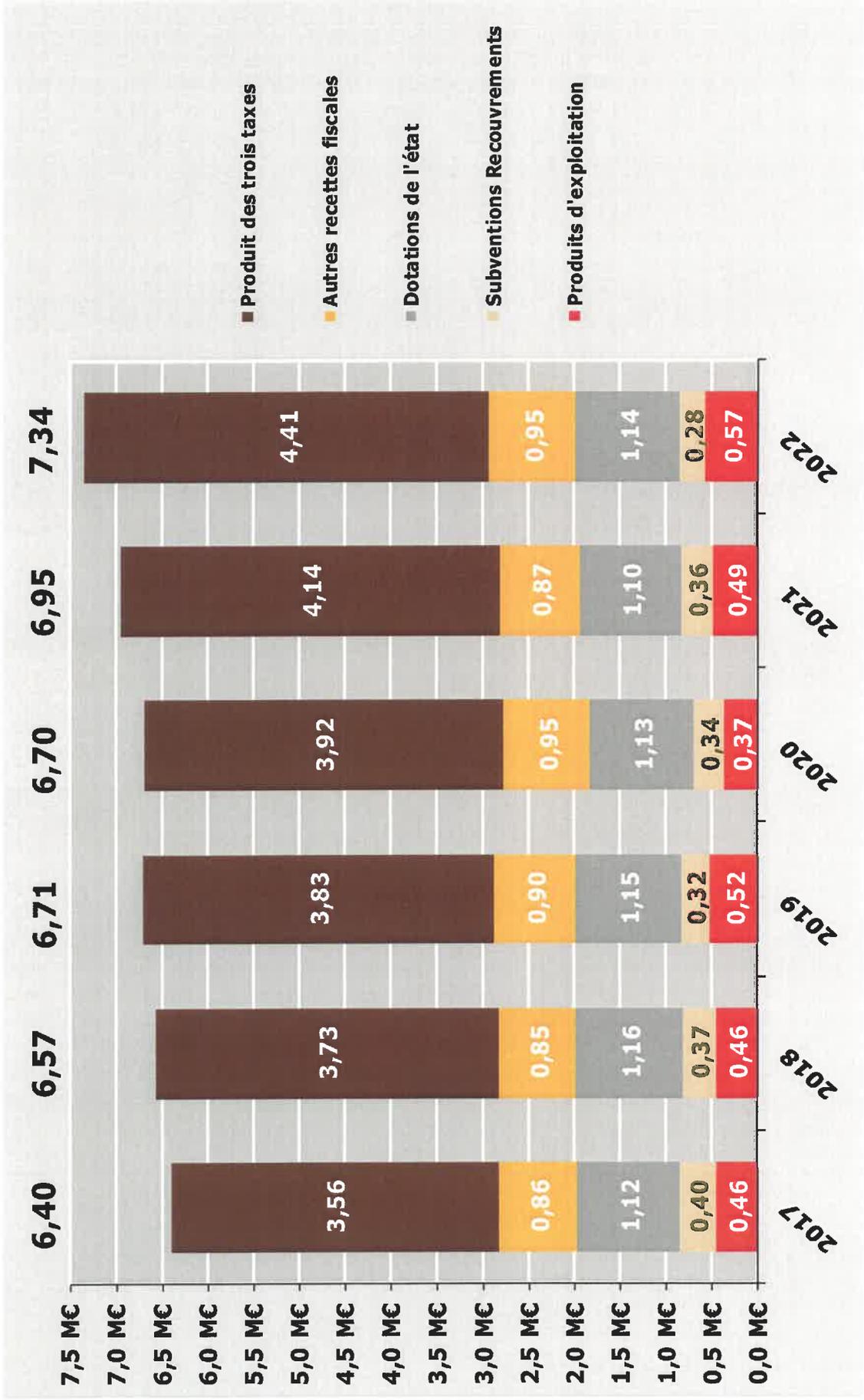
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	862 €
2	Produit des impositions directes/population	579 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	963 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	223 €
5	Encours de la dette/population	268 €
6	Dotation globale de fonctionnement/population	115 €
7	Épargne brute/population	101 €
8	Annuité de la dette/population	34 €

## SITUATION GLOBALE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES 2 DERNIERS EXERCICES

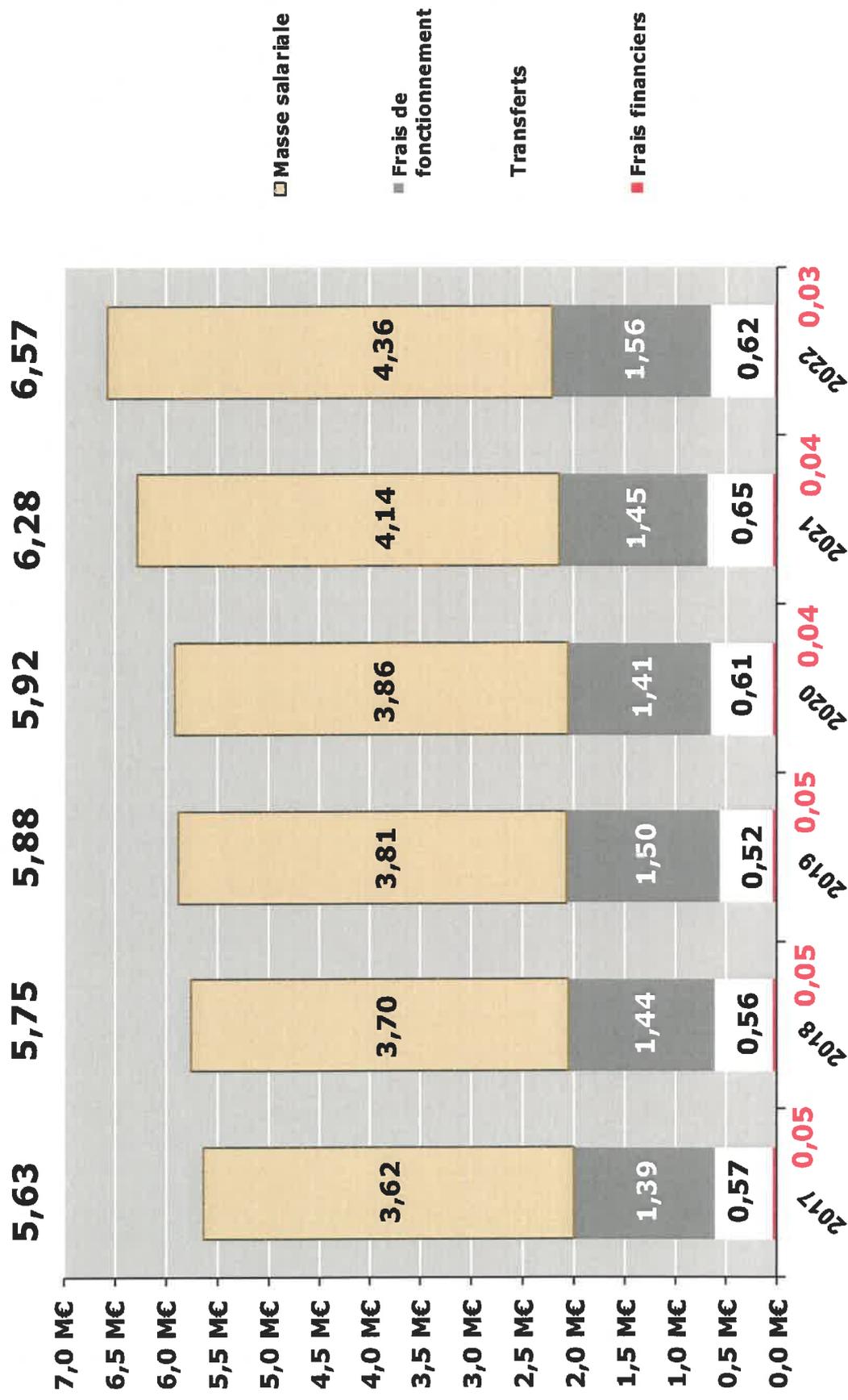
chiffres officiels comprenant les écritures d'ordre

	Année 2021	Année 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 009 571,34 €	8 636 261,86 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 490 582,49 €	6 805 895,75 €
<b>Excédent</b>	<b>1 518 988,85 €</b>	<b>1 830 366,11 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 366 207,78 €	1 698 887,96 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 846 273,50 €	2 045 156,71 €
<b>Déficit</b>		<b>-346 268,75 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>519 934,28 €</b>	
<b>Excédent global</b>	<b>2 038 923,13 €</b>	<b>1 484 097,36 €</b>
MONTANT DES RESTES À RÉALISER RECETTES	82 000,00 €	14 000,00 €
MONTANT DES RESTES À RÉALISER DÉPENSES	618 900,00 €	542 550,00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>1 502 023,13 €</b>	<b>955 547,36 €</b>

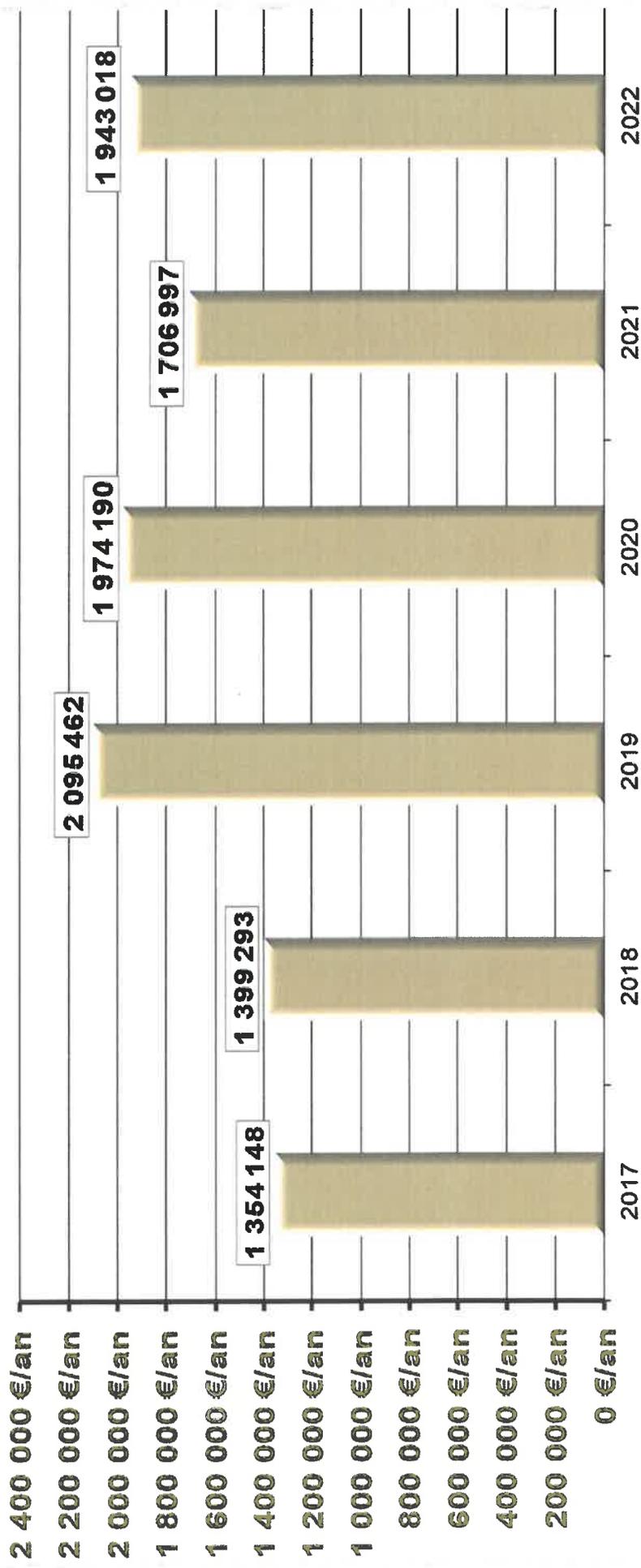
# ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES



# ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES

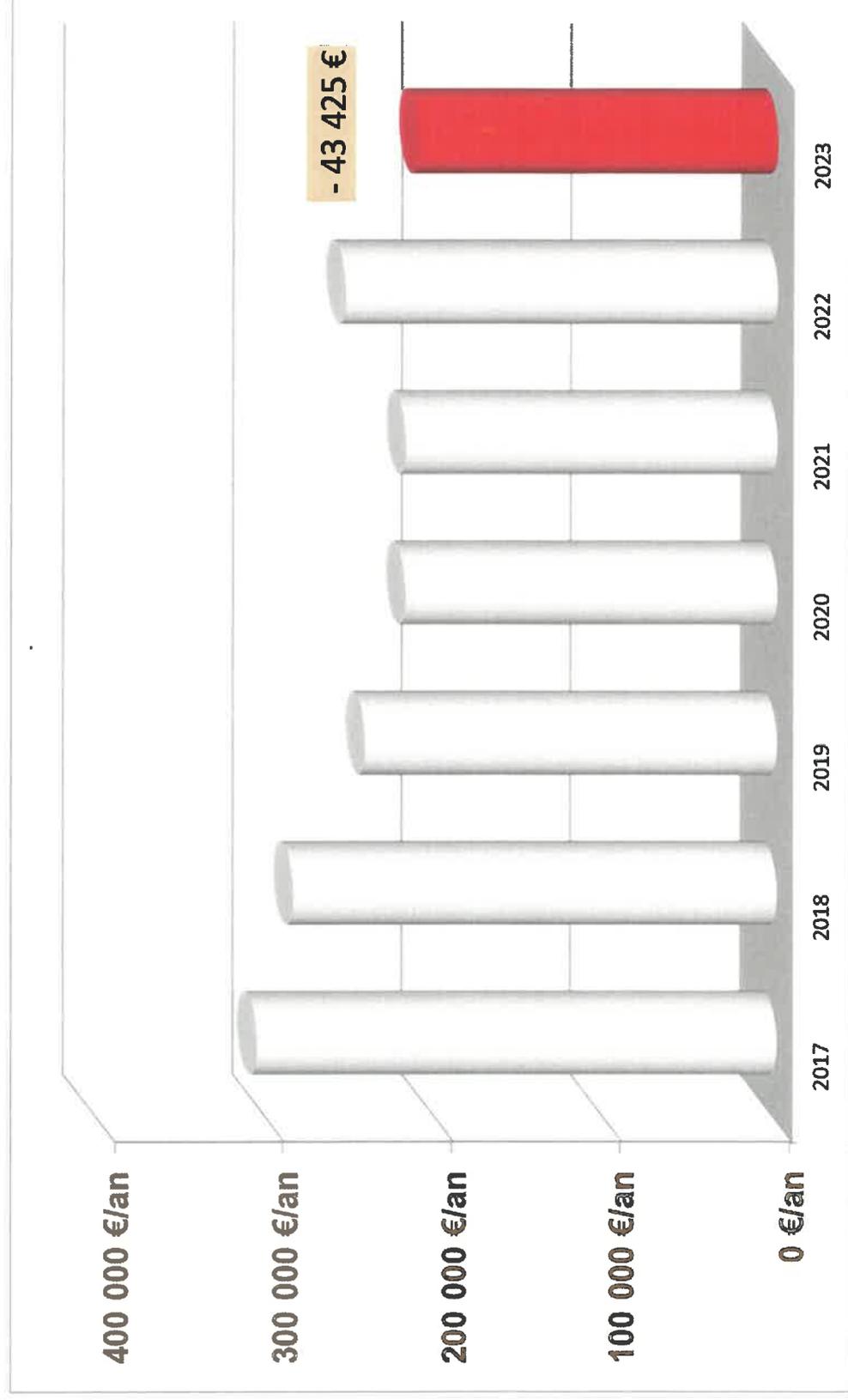


# EXCEDENT RÉEL DE FONCTIONNEMENT AVEC PRODUITS ANTÉRIEURS

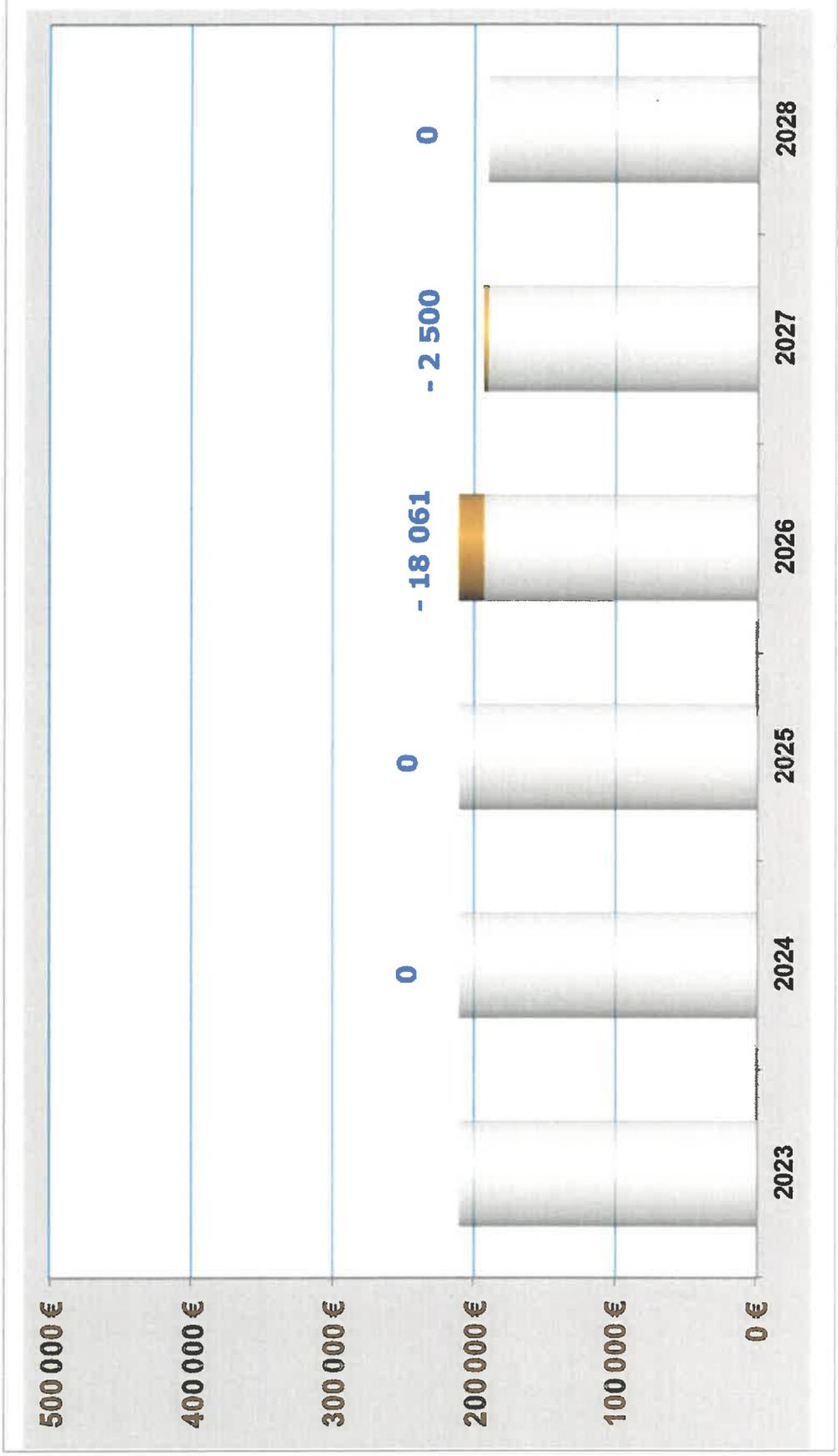


# RÉTROSPECTIVE DE L'ANNUITÉ

- Montant de l'annuité
- Montant prévisionnel de l'annuité

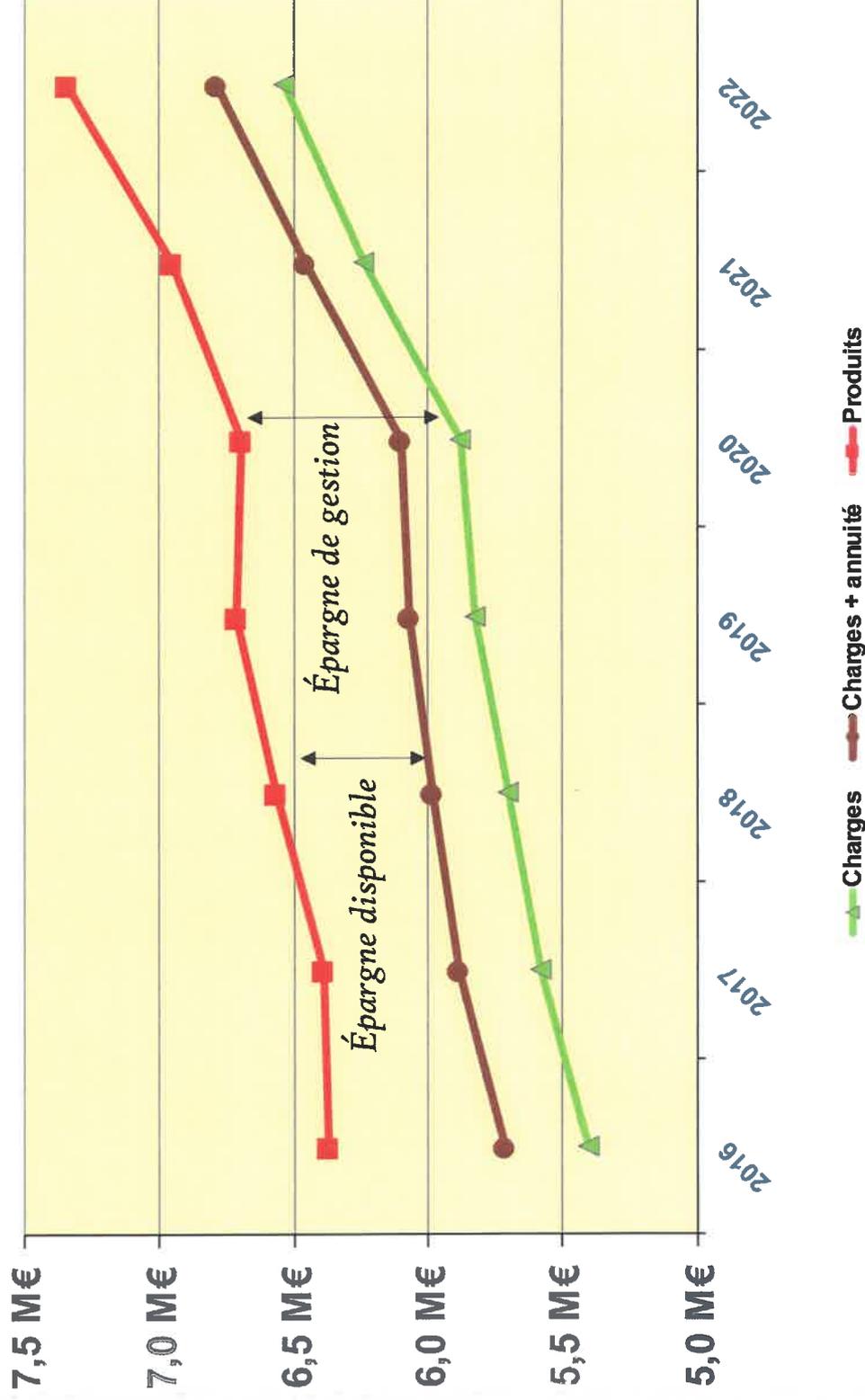


# PROSPECTIVE DE L'ANNUITÉ

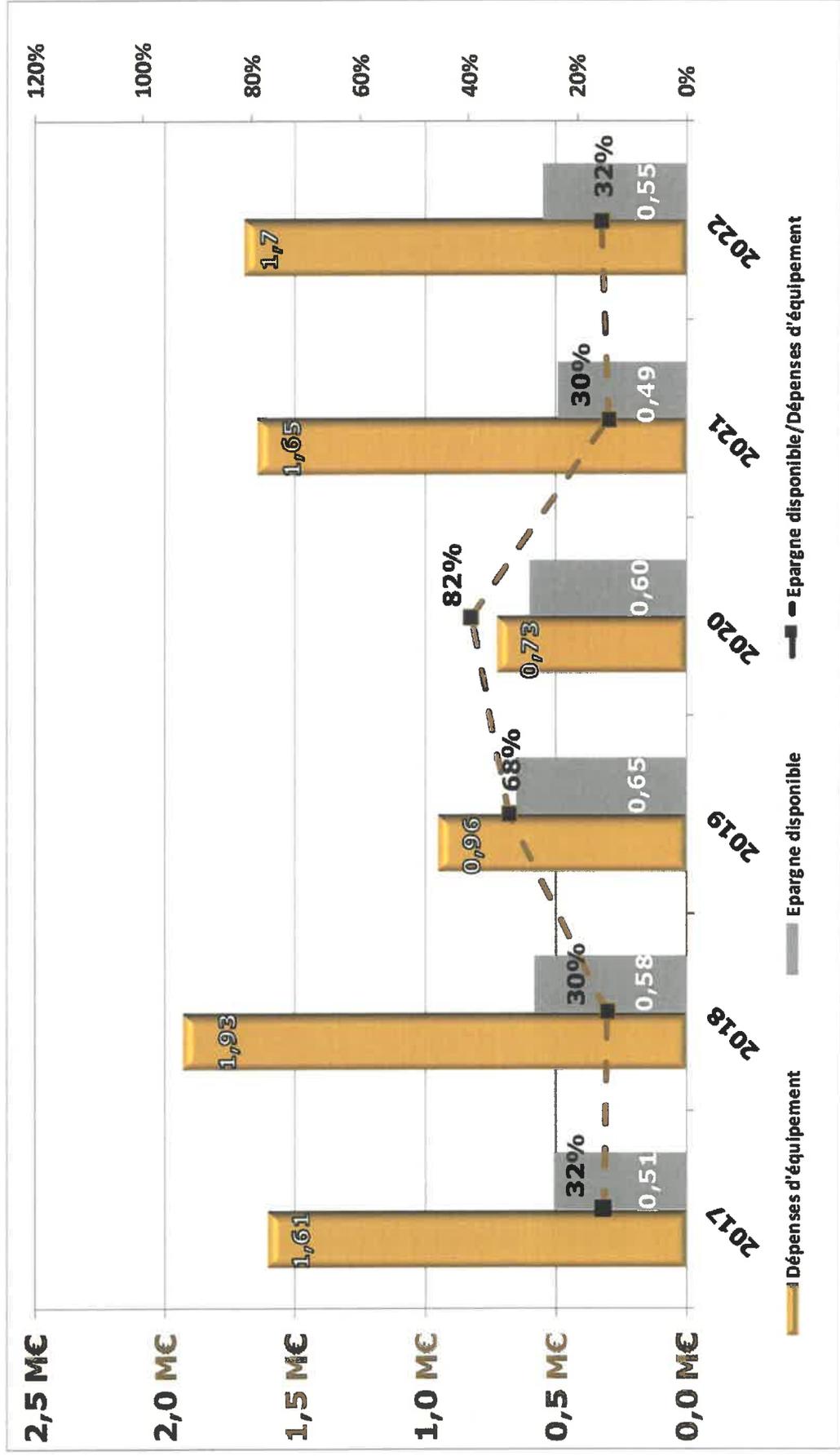


<b>ENCOURS DE LA DETTE</b>	
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>
<b>2,257 M €</b>	<b>2,040 M €</b>

# CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



# ÉVOLUTION DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023





Les enveloppes de fonctionnement pourraient donc être **estimées** à :

BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT

Produits

**7 500 000€**

(+ 928 044 € / CA soit ↗ 14,12 %)

(+ 606 000 € / BP soit ↗ 8,79 %)

BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT

Charges

(sans dépenses imprévues)

**7 500 000 €**

(+ 157 049 € / CA soit ↗ 2,14 %)

(+ 555 963 € / BP soit ↗ 8,01 %)

 *Les enveloppes estimées ne permettent pas de dégager un autofinancement.*

Ces chiffres ne sont que des orientations et devront bien évidemment être affinés avec les commissions de travail des élus et les chiffrages des services.

**Si l'on intègre le produit antérieur 2022, soit + 955 000 €**

PRODUITS		CHARGES	
	7 500 000 €		7 500 000 €
	+ 955 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 455 000 €</b>		<b>7 500 000 €</b>

L'autofinancement disponible pour la section d'investissement pourrait être d'environ :

**955 000 €**

(il était de 1 172 000 € au budget 2022 avant les opérations d'ordre)

## SANS EMPRUNT

Et sans l'excédent capitalisé et les RAR recettes qui financent le déficit d'investissement les RAR dépenses

**L'enveloppe consacrée à la section  
d'investissement pourrait être estimée entre  
1 300 000 € et 1 400 000 €**

## **RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

**AP/CP N°2/2018 : CONSTRUCTION MAISON MEDICALE**

**AP/CP N°1/2019 : AMENAGEMENT RUE DE ROYAN**

Suivant délibération n°2021-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2022	CP 2023
850 000	96 529,17	750 000	3 470,83

Suivant délibération n°2022-12-09

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2022	CP 2023
850 000	96 529,17	730 000	23 470,83

Proposition : Modification de l'autorisation de programme, de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du solde de l'opération.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023
831 000	823 529,95	7 470,05

## AP/CP N°1/2019 - AMENAGEMENT RUE DE ROYAN

Suivant délibération n°2022-03-02

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 500 000	0	30 000	750 000	720 000

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 500 000	0	30 000	750 000	720 000

## AP/CP N°1/2023 – CENTRALITE ET PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX

Proposition : Création d'une autorisation de programme pour le projet de la centralité et la production de logements locatifs sociaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 200 000	0	85 000 *	300 000	300 000	515 000

\* dont 30 000 € pris sur les RAR du programme P 487 « Centralité », donc déjà financés.  
(Sous réserve confirmation DGFIP)

**SOIT**

Après inscriptions :

- Du remboursement du capital emprunt = 178 900 €
- Des nouveaux crédits de paiement 2023 = 92 470 €

**L'ENVELOPPE CONSACRÉE AUX  
PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2023**

**pourrait être estimée  
(sans emprunt)**

**entre :**

**1 000 000 € et 1 100 000 €**



**FIN**

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-06**

***Convention d'adhésion  
au service de paiement  
en ligne des recettes  
publiques locales PayFiP  
– Autorisation de  
signature.***

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

Conseil municipal du 21 février 2023

**DELIBERATION N°2023-02-06**

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES  
PUBLIQUES LOCALES PAYFiP – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**REFERENCE :**

- Décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018.

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre la collectivité et la DGFIP sera mise en place. Elle régit les relations entre la collectivité et la DGFIP dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par Carte Bancaire et prélèvement unique sur Internet, des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente, dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **APPROUVE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que le formulaire d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFiP.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230206-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le 27/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**CONVENTION D'ADHESION**

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES  
PUBLIQUES LOCALES**



**entre**

**la commune de SAINT YRIEIX SUR CHARENTE**

**et la**

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230206-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

## SOMMAIRE

<b><i>I. Présentation de l'offre PayFiP</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>II. Objet de la convention</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>III. Rôle des parties</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement</i></b> .....	<b>5</b>
Pour la Direction Générale des Finances Publiques .....	5
Pour l'entité adhérente.....	5
<b><i>V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention</i></b> .....	<b>5</b>

## ANNEXES

**ANNEXE 1: Coordonnées des interlocuteurs**

**ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les collectivités (PayFiP Titres et Rôles)**

La présente convention régit les relations entre

- la commune de SAINT YRIEIX SUR CHARENTE représentée par M. Jean-Jacques FOURNIE, maire, créancier émetteur des titres<sup>1</sup> ou des factures de produits locaux, ci-dessous désignée par "**l'entité adhérente**".

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dénommée PayFiP, représentée par M. François DOUIS, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente, ci-dessous désignée par « **la DGFIP** »

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

**En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par CB et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :**

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB**, prestataire de la DGFIP ;
- le **régisseur** ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant ;
- les **usagers**, débiteurs de l'entité publique.

## **I. PRESENTATION DE L'OFFRE PAYFiP**

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles). PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

<sup>1</sup> Le terme « titre » s'entend au sens large et inclut également les titres dématérialisés (ASAP dématérialisé)

<sup>2</sup> Toutefois s'agissant des régies, si la collectivité estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Les entités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFiP.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr> (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

## II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- ⑩ le rôle de chacune des parties ;
- ⑩ les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

## III. ROLE DES PARTIES

### 1 - La collectivité adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles)

- ⑩ administre un portail Internet ;
- ⑩ réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;
- ⑩ transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- ⑩ indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- ⑩ s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ;
- ⑩ s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

**2 - La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » (PayFiP Titres et Rôles) :**

- ⑩ édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- ⑩ s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP ;
- ⑩ s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFIP une autre adresse.

**3 - La régie de recettes de la collectivité adhérente (PayFiP Régie) :**

- ⑩ Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'utilisateur :
  - ↘ Soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
  - ↘ Soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- ⑩ Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP concernant :
  - ↘ les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
  - ↘ le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable.
- ⑩ Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement ;
- ⑩ Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- ⑩ La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;
- ⑩ Les factures doivent être inférieures à 100 000€ ;
- ⑩ La régie adhérente s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public ;
- ⑩ Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.
- ⑩ Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.0 minimum) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFIP) le certificat utilisé.

- ⑩ Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
  - ↘ Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
  - ↘ Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel ne doit intervenir qu'après la réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être espacés de 30mn au minimum.

### **La DGFIP :**

- ⑩ administre le service de paiement des titres ou des factures par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet ;
- ⑩ délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service ;
- ⑩ accompagne l'entité pour la mise en œuvre du service ;
- ⑩ s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- ⑩ s'engage à respecter les paramètres indiqués par l'entité dans le formulaire d'adhésion à PayFiP.

## **IV. COUTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT**

### **Pour la Direction Générale des Finances Publiques**

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFIP.

### **Pour l'entité adhérente**

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.<sup>3</sup>

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

## **V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION**

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

<sup>3</sup> A la date de la signature :

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230206-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

A , le

Pour la collectivité adhérente

A Angoulême, le

Pour la DDFiP

Le Correspondant Monétique



**ANNEXE 1****Liste des interlocuteurs****Collectivité / régie adhérente :**

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

**Administrateur local PayFiP**

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Florent MAUVILLAIN	Correspondant monétique	06 25 92 90 80	florent.mauvillain@dgfip.finances.gouv.fr

**Prestataire informatique**

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel

# FORMULAIRE D'ADHESION A PAYFIP POUR LES TITRES ET RÔLES

## Informations administratives

Libellé de la collectivité	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE
SIRET de la collectivité	21160358400015
Adresse de la collectivité	MAIRIE – 19 avenue de l'Union – 16710 SAINT YRIEIX
Courriel de la collectivité (adresse générique)	contact@saintyrieix-16.fr

## TITRE (1 client par protocole)

Type d'accès	Site collectivité	Site DGFIP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>		
Produits paramétrés nativement <sup>2</sup>	01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17	
Produit(s) complémentaire(s) <sup>3</sup>		

## RÔLE (1 client par protocole)

Type d'accès	Site collectivité	Site DGFIP
Délai de mise en ligne <sup>1</sup>		
Nature du produit	Code recette ou Code Produit Local	

## Données bancaires

Identifiant Créancier SEPA (ICS)	F	R	8	4	Z	Z	Z	8	0	F	A	5	3
----------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Je soussigné Jean-Jacques FOURNIE, représentant légal de la commune de SAINT YRIEIX SUR CHARENTE sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à.....

le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

Visa du correspondant



**Cadre réservé à l'administration**

<sup>1</sup> Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

<sup>2</sup> Conformément à l'article L1611-5-1 du CGCT et du décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, les codes produits nativement éligibles à PayFiP sont : 01, 02, 03, 04 (hors M22), 05, 06, 07, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17.

<sup>3</sup> Les codes produits complémentaires sont : 04 (M22), 08, 14, 18, 19.

**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230206-DE

Reçu le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

**Poste comptable assignataire – Informations administratives**

Dénomination du poste comptable	SGC d'Angoulême
Codique du poste comptable	016003
Siret du poste comptable	13001281800584
Adresse du poste comptable	1 RUE DE LA COMBE - TSA 67066- 16025 ANGOULEME CEDEX
Courriel du poste comptable	sgc.angouleme@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone du poste comptable	05 45 95 34 34
Nom de la personne responsable	Damien THOMAS

**Poste comptable assignataire – Informations bancaires****Compte Banque de France du poste comptable – IBAN Automatisé (Prélèvement)**

FR20 3000 1001 29C1 6000 0000 071

**Compte Banque de France du poste comptable – RIB Non Automatisé (Contrat commerçant CB)**

Code Banque			Code Guichet			Numéro de compte										Clé RIB						
3	0	0	0	1	0	0	1	2	9	0	0	0	0	P	0	5	0	0	0	7	8	8

**Données HELIOS**

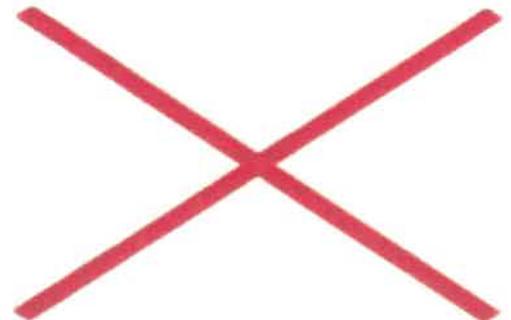
Code collectivité	105
Code budget	00
Code établissement (Rôle)	

**Enseigne abrégée (libellé commerçant CB qui figurera sur tous les documents CB)  
mettre le Nom de la collectivité + nature du service, 16 caractères maximum (y compris les espaces)**

Libellé contrat commerçant <b>TITRE</b>	S	T		Y	R	I	E	I	X		C	H	A	R	E	N
Libellé contrat commerçant <b>RÔLE</b>																

**Récapitulatif des données clients**

N° ICS	FR84ZZZ80FA53	
Protocole	TITRE	RÔLE
N° Client PayFiP		
N° Contrat CB		



**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-07**

***Convention entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et les tondeuses de Rouill'Bouc pour l'entretien d'espaces paysagers par éco-pâturage (mai 2023 – avril 2024).***

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Conseil municipal du 21 février 2023**

**DELIBERATION N°2023-02-07**

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE ET LES TONDEUSES DE ROUILL'BOUC POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES PAYSAGERS PAR ECO-PATURAGE (MAI 2023 - AVRIL 2024).**

Comme validé en commission développement durable le 26 janvier 2023 dans le cadre de la préparation budgétaire, la commune envisage de poursuivre l'expérimentation de l'éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts par des animaux rustiques.

Cette gestion est externalisée via un prestataire de service.

L'objet de la présente convention soumise à l'appréciation du Conseil Municipal a pour objet d'actualiser les modalités de collaboration entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et le prestataire « Les tondeuses de Rouill'Bouc » pour la mise à disposition de moutons sur le site du Simard (3 450 m<sup>2</sup>), pendant une année supplémentaire, à compter de mai 2023.

Pour la commune, le coût annuel financier s'élèverait à 724,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **APPROUVE** les termes de la présente convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien d'espaces paysagers par éco-pâturage avec le prestataire « Les tondeuses de Rouill'Bouc » ainsi que tous documents afférents.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230207-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le 27/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.





## CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS PAR L'ÉCO-PÂTURAGE (Mai 2023 – Avril 2024)

Entre :

La Mairie de Saint-Yrieix-sur-Charente, sise 19 avenue de l'union (16710), représentée par Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, Maire, dument autorisé par délibération du conseil municipal ;  
Ci-après désigné « la collectivité »,

Et :

La société Les Tondeuses de Rouill'Bouc, sise Bois de Maure 16360 Condéon, représentée par Madame Julie FOUASSIER, gérante, immatriculée au RCS sous le numéro A 825 081 151 ;

Ci-après désignée « le prestataire »

### PREAMBULE

Dans un objectif de durabilité environnementale, la collectivité souhaite poursuivre l'entretien mécanique de certains de ses espaces verts selon une gestion par éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts par des animaux rustiques. Aussi, la collectivité souhaite maintenir l'externalisation de cette gestion et s'engager dans une prestation de service avec un tiers.

### Article 1 — Nature des prestations

Les missions confiées au titulaire consistent en la réalisation d'entretien d'espaces paysagers par la pratique de l'éco-pâturage.

L'éco-pâturage est défini comme une méthode innovante et complémentaire à l'entretien mécanique des espaces verts en milieu urbain et péri-urbain. Cette méthode, permet de générer des valeurs ajoutées environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre) des valeurs ajoutées pédagogiques et sociales (renforcement du bien-être, création de liens sociaux) mais aussi des valeurs ajoutées socio-économiques (baisse de la pénibilité et des risques au travail).

La tonte effectuée par les animaux ne peut être comparée à celle effectuée mécaniquement ; certaines zones sont en effet moins « appétentes » que d'autres, en fonction de la nature de l'herbe, du terrain, de l'irrigation, de l'ensoleillement, de sorte que la tonte pourra être, par endroits, irrégulière.

Le Prestataire assurera la gestion du pâturage sur-mesure, en fonction de la pousse de l'herbe et en accord avec la collectivité afin d'assurer un pâturage régulier. L'aspect « prairie » étant toutefois conservé.

Les moutons pourront être retirés au besoin par le prestataire de façon libre (intervention vétérinaire, tonte, risque d'inondation ou autre).

### **Article 2 : Site concerné**

Le site concerné se situe sur le périmètre géographique de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente :

Nom du site	Adresse ou référence cadastrale	Superficie à pâturer
Le Simard	198/199	3 450 M2

### **Article 3 : Cheptel utilisé**

Dans le cadre du présent contrat, le prestataire devra utiliser les animaux les mieux adaptés à la bonne exécution des travaux à effectuer, en apportant une attention particulière aux espèces et races animales mises en œuvre, tant dans un objectif d'adaptation au milieu à entretenir que dans un objectif de préservation de la biodiversité domestique.

Pour ce faire, le prestataire s'engage à mettre à disposition le cheptel nécessaire défini après la réalisation d'un audit de départ.

Cet effectif pourra évoluer en fonction de la quantité et de la qualité fourragère disponible, et en tout état de cause, le prestataire se fixera un objectif de moyens et assurera à l'aide du nombre suffisant d'animaux l'entretien des espaces dénommés ci-dessus.

Toutefois, en cas de condition météorologiques défavorables ou en cas de végétation insuffisante, lors d'une période de sécheresse prolongée par exemple, le prestataire pourra convenir avec la collectivité d'un retrait exceptionnel et ponctuel des animaux afin d'éviter un affouragement trop important.

### **Article 4 : Obligations des parties**

#### 4.1 : Obligations du prestataire

Le prestataire aura les obligations suivantes :

- la conduite du troupeau sur la surface définie à l'article 2 et selon les règles définies à l'article 3 ;
- la surveillance des animaux assurée par des visites de sites régulière avec un minimum de passage par semaine ;
- la responsabilité matérielle et financière des soins vétérinaires et du suivi sanitaire du cheptel (achat et pose des boucles, vaccinations, tontes, mises-bas éventuelles, etc.) ;
- la responsabilité matérielle et financière de l'affouragement complémentaire des animaux (si nécessaire) ;
- l'achat et la pose d'équipements d'élevages annexes ;

- la surveillance des clôtures et des équipements annexes. A ce titre, le prestataire devra informer la collectivité de la nécessité de tout achat, pose, renouvellement de clôtures ou d'équipements annexes éventuels par un devis, afin de sécuriser les espaces ;
- l'entretien complémentaire, le cas échéant, de la surface à pâturer 1 fois par an (broyage des refus, entretien des bordures, taille des haies, etc.) ;
- le transfert des animaux d'un site à l'autre et d'un site au siège du prestataire ;

En outre, il devra se conformer à toutes les obligations qui lui seraient faites par la collectivité et s'interdit, sans son accord, toute activité de pâturage sur d'autres sites en gestion par la collectivité.

#### 4.2 : Obligations de la collectivité

La collectivité aura les obligations suivantes :

- l'achat, la pose et le renouvellement de clôtures adaptées si besoin (conformément à l'article 5) ;
- l'achat et la pose d'équipements annexes éventuels (portillons d'accès, panneaux de sensibilisation, panneaux de signalisation) ; lors de la présence d'animaux dans une parcelle, personne n'est habilitée à pénétrer dans l'enclos. En cas d'urgence, et de manière exceptionnelle, l'intervention d'un personnel de la collectivité pourra être autorisée ; il est strictement interdit de nourrir les animaux, seul le prestataire étant habilité à fournir de la nourriture ;
- la collectivité fournira au prestataire toutes les autorisations pour avoir accès aux pâturages concernés à toute heure, 7 jours sur 7 ;
- la collectivité autorise le prestataire à placer des panneaux en bordure de clôture donnant toutes les informations nécessaires sur son entreprise, les races utilisées et précisant les consignes à respecter ;
- la collectivité s'assurera de ne jamais effectuer de traitement phytosanitaire ni apport d'engrais sur des pâtures accueillant des animaux (désherbant le long des clôtures par exemple).

#### **Article 5 : Clôtures / abris**

La clôture devra être réalisée à l'aide de grillage type grillage à mouton et être au minimum d'une hauteur de 1 mètres 20 cm, avec des piquets en bois espacés au maximum de deux mètres pour permettre de freiner toute pénétration spontanée et pour que les animaux ne puissent passer leur tête à travers.

Une fermeture à clé devra être prévue sur le site pour permettre l'insertion des animaux et l'introduction du matériel sur les parcelles (système de tendeurs, barrières, grillage déplaçable ou autre).

#### **Article 6 : Réglementation sanitaire**

Le prestataire devra être reconnu comme éleveur et justifier d'un numéro d'adhérent à l'Etablissement Départemental de l'Elevage (n° 16105004), il devra en outre se conformer à l'ensemble des réglementations sanitaires relatives à la détention d'un cheptel :

- identification des animaux ;
- déclaration d'un vétérinaire référent ;
- suivi sanitaire du cheptel, notamment par la réalisation des prophylaxies obligatoires et la détention des carnets sanitaires des animaux ;

### **Article 7 : Assurance**

Conformément à l'article 1385 du Code civil, le prestataire, en sa qualité de propriétaire des animaux, est responsable de leur garde.

Il sera assuré en responsabilité civile du fait des dommages provoqués par les animaux envers les biens ou les personnes. La garde des animaux ne pourra être en aucun cas transférée à la collectivité.

### **Article 8 : Communication**

Les démarches de communication menées par le prestataire ne pourront être réalisées qu'après accord explicite de la collectivité.

**Le prestataire informera en amont la collectivité, par mail, des transferts, retraits et réintégrations des animaux sur les sites.**

Le prestataire se donne le droit de visiter les lieux et les animaux à n'importe quel moment.

### **Article 9 : Gestion de la prestation**

Lors de l'arrivée des animaux, et à chaque début d'année, en accord avec la collectivité, le prestataire organisera une réunion d'information avec la ou les personnes relais qui auront été désignées, précisant son objet ainsi que les obligations de chacune des parties.

Les règles de sécurité seront précisées en fonction des installations mises en place.

Par la suite, dans le but d'adapter ou d'améliorer de façon continue les prestations fournies, chaque partie peut à tout moment convoquer l'autre partie pour régulariser une situation ou réclamer une information pour une bonne démarche de la prestation.

Pour faciliter les échanges avec le prestataire, la collectivité s'engage à lui communiquer le nom d'une « personne relais » au sein de la collectivité qui pourra être contactée directement si nécessaire afin de résoudre plus facilement et plus rapidement toute difficulté qui pourrait survenir. Cette personne participera à toutes les réunions qui seront organisées en vue de faciliter le bon déroulement des prestations.

Le prestataire devra pouvoir être contacté à tout moment de la journée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant le temps de la prestation.

La collectivité informera le prestataire de tout incident dont il aura connaissance (fuite d'un animal, animal blessé ou mort, intrusion sur les parcelles, etc.) afin de permettre à celle-ci d'intervenir au plus tôt.

#### **Contacts de la collectivité : Centre technique municipal**

- Mme Sarah CHAMBAUD, chef d'équipe Domaine public 06 47 81 33 15  
[sarah.chambaud@saintyrieix-16.fr](mailto:sarah.chambaud@saintyrieix-16.fr)
- M. Jean-Louis DEGORCE, chef d'équipe Patrimoine, 06 37 07 17 55,  
[JeanLouis.Degorce@saintyrieix-16.fr](mailto:JeanLouis.Degorce@saintyrieix-16.fr)

### **Article 10 : Contribution financière**

La présente convention est consentie et acceptée moyennant la rémunération correspondant à l'entretien annuel du terrain pour un coût total de **724.50 euros TTC/an** pour une parcelle de 3 450 m2.

Cette rémunération sera payable annuellement, par virement.

Toute extension des surfaces en éco-pâturage fera l'objet d'un avenant au contrat et d'une modification de la rémunération.

Le nombre d'animaux sera adapté à la pousse de l'herbe et à l'objectif d'entretien de l'espace vert fixé avec la collectivité. Dans ce cas, l'évolution du nombre d'animaux n'engendrera aucune modification tarifaire pour la collectivité. Il en sera de même si pour quelque raison que ce soit, le prestataire est amené à retirer temporairement l'intégralité du cheptel (quantité d'herbe insuffisante par exemple, pour leur sécurité).

### **Article 11 : Durée — Renouvellement — Résiliation**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an, du **01/05/2023 au 31/04/2024**.

A ce titre, la collectivité devra signer un bon d'introduction des animaux au prestataire afin de confirmer la date d'introduction du cheptel. Ce bon d'introduction devra faire l'objet d'une annexe au présent contrat.

En cas d'incivilités répétées, et notamment de vol d'animaux ou de maltraitance sur les animaux, dans un souci de bien être et de sécurité, les deux parties pourront en accord, mettre fin de manière anticipée au présent contrat.

### **Article 12 : Litige**

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend au Tribunal Administratif territorialement compétent.

### **Article 13 : Dispositions générales**

Les termes de ce contrat pourront être révisés à la demande de l'une ou de l'autre des parties, sous forme d'avenant, sous réserve d'un accord entre les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Saint-Yrieix-sur-Charente, le

Le prestataire,

La collectivité,

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-08**

***Tarifcation de mise à disposition des équipements municipaux.***

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Conseil municipal du 21 février 2023****DELIBERATION N°2023-02-08****TARIFICATION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX.**

En dépit d'un contexte financier contraint pour 2023, la municipalité entend maintenir ses ambitions avec un niveau équivalent de service public rendu à la population.

Pour y parvenir, le recours à de nouvelles recettes est un objectif qui a été présenté en bureau municipal. Après avis favorable de la Commission Sports et Associations, il est proposé au conseil municipal de mettre en place de nouvelles tarifications, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023** pour la mise à disposition des équipements municipaux suivants :

- La location de salles municipales
- La mise à disposition de matériel communal
- Le tournage de films et/ou séries sur la commune

Et à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** pour :

- La location d'équipements sportifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** les nouvelles tarifications de mise à disposition des équipements municipaux proposées ci-dessous, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023** pour la location de salles municipales, pour la mise à disposition de matériel communal et pour le tournage de films et/ou séries sur la commune, et à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** pour la location d'équipements sportifs.

**La location de salles communales**

LA COMBE (Capacité : 200 réunion – 150 mariage)	Particuliers		Associations de la commune	Associations de professionnels, administrations, associations hors commune, comités, fédérations, ligues	Professionnels		Manifestation commerciale  Tarif WE
	Commune	Hors commune			Commune	Hors commune	
½ journée	-	-	50 € *	100 €	200 €	300 €	1 000€
Journée	300 €	500 €	100 € *	200 €	400 €	600 €	
WE (Sam et Dim)	500 €	800 €	150 € *	300 €	600 €	900 €	
WE 3 jours	600 €	900 €	-	-	-	-	
Caution	300€		300 €		300 €		300 €

\*Au-delà de la gratuité après 1 réservation / an

## AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE  
 Reçu le 24/02/2023  
 Publié le 24/02/2023

SALLES ANNEXES (Capacité : 20)	Particuliers		Associations de la commune	Associations de professionnels, administrations, associations hors commune, comités, fédérations, ligues
	Commune	Hors commune		
½ journée	20 €	30 €	Gratuit	50 €
Journée	40 €	50 €	Gratuit	80 €

### La location des équipements sportifs (demandeurs : Fédération sportive, Ligue, District)

GYMNASE (avec vestiaires)	1 gymnase	2 gymnases
1 jour	50 €	100 €
2 jours	80 €	160 €

TERRAINS DE FOOTBALL	(avec vestiaires – incluant éclairage)
Journée (jusqu'à 18h)	50 €
Journée et soirée (au-delà de 18h)	100 €

### Le prêt de matériel

	Particuliers (arédiens)	Associations de la commune		Associations de professionnels, associations hors commune, comités, fédérations, ligues	
	Retrait par le demandeur au CTM	Retrait par le demandeur au CTM	Livraison et installation sur site	Retrait par le demandeur au CTM	Livraison et installation sur site
Mobilier (table, chaise)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50 €
Tivoli	X	X	Gratuit	X	200 €*

*\*tarif indiqué sur la base d'une moyenne de 8h de montage/démontage avec un coût horaire travaux en régie à 25 euros*

### Le tournage de film ou de série

	½ journée	Journée	Journée suppl.
A l'intérieur d'un bâtiment public (mairie, gymnase, école ...)	500 €	1 000 €	500 €
Sur la voie publique communale	100 €	200 €	100 €

- **APPROUVE** les différentes conventions-type de mise à disposition ci-jointes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat de mise à disposition qui en découlerait.

## AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

Tous ces tarifs s'entendent hors facturation éventuelle de frais de nettoyage en fonction de l'état des lieux contradictoire annexé à chaque convention de mise à disposition.

Le forfait ménage est de 100 €.

Il est basé sur une moyenne de 4 heures d'intervention par le personnel communal (sur la base du coût horaire à 25 euros).

- **ACCEPTE** également le forfait ménage de 100 € pour le nettoyage des locaux si besoin, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : <u>24/2/2023</u>	Affiché le : <u>27/2/2023</u>

A Saint-Yrieix, le 27/2/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



## CONTRAT DE LOCATION SALLE DES FETES GEORGES HYVERNAUD

### Article 1 : Généralités

La gestion de la salle des fêtes est assurée par la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente. La salle des fêtes est située 152 rue Jean et Constand Priolaud 16710 SAINT-YRIEIX. Dans le contrat, la commune de Saint-Yrieix est désignée par le terme, « le propriétaire. » Le ou les locataires sont désignés par le terme « l'occupant ».

### Article 2 : description des locaux

- Les locaux loués sont les suivants :
    - un hall d'entrée avec bar de 32 m2
    - une salle principale de 240 m2
    - une cuisine équipée
    - des sanitaires
    - un placard de rangement avec le nécessaire pour le nettoyage de la salle
  - Le matériel loué est le suivant :
    - 197 chaises, rangées par 10
    - 51 tables (plateaux + tubes)
    - 1 portant avec cintres
- Pour les associations uniquement : une régie son et lumière

Toute adjonction de matériel ou de décors par l'occupant ne pourra être effectuée sans l'accord préalable du propriétaire qui appréciera sa nature et son importance conformément aux règles de sécurité.

Il est précisé que la salle des fêtes ne peut accueillir plus de :

- 200 personnes pour des réunions publiques, représentations de spectacle...
- Jusqu'à **150 personnes** selon le type de repas

### Article 3 : réservation

Pour les particuliers, la demande de réservation peut être effectuée au maximum 6 mois avant la date demandée. Ce délai est porté à 12 mois concernant les demandes pour juillet, août **et premier week-end de septembre** ainsi que pour les demandes formulées par les associations.

La demande de réservation se fait par le biais du formulaire « Demande de réservation » à remplir. Chaque demande est ensuite examinée par la commission d'attribution de la salle des fêtes qui se réunit en moyenne une fois par semaine. Une réponse sera donnée sous huitaine. La location deviendra effective après la signature du présent contrat et de la production de pièces prévues à l'article 4.

Dans le cas où une date serait réservée par plusieurs personnes, le mode d'attribution est le suivant :

- 1/ priorité est donnée à la demande émanant d'un habitant de Saint-Yrieix
- 2/ priorité à l'habitant de la commune qui loue le plus de jours
- 3/ tirage au sort si nécessaire

Lors de la signature du contrat, le futur occupant devra remettre au propriétaire :

- Pour les particuliers :
  - Un chèque du montant de la location établi au nom du trésor Public
  - Un chèque du montant de la caution établi au nom du trésor Public
  - **une attestation de domicile pour les habitants de la commune**
  - Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location et couvrant les dommages liés à l'utilisation de la salle et de ses équipements, subis par les invités de l'occupant, subis par le personnel employé, éventuellement par l'occupant.
- Pour les associations arédiennes : à chaque première demande de l'année en cours
  - Un chèque du montant de la caution établi au nom du trésor Public
  - Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location et couvrant les dommages liés à l'utilisation de la salle et de ses équipements, subis par les invités de l'occupant, subis par le personnel employé, éventuellement par l'occupant.

#### Article 5 : annulation

##### Annulation par l'occupant :

La totalité du règlement lui est restituée si l'annulation intervient plus de 60 Jours avant la date prévue de la location. Pour les mois de juillet et août, le délai est porté à 90 jours.

Si les délais ne sont pas respectés, sauf cas de force majeure dûment justifié, le chèque de réservation sera encaissé en totalité.

##### Annulation par le propriétaire :

En cas de force majeure et sans contrepartie financière.

#### Article 6 : remise des clés, état des lieux, caution

Les clés ne seront remises qu'au responsable désigné, titulaire du présent contrat.

Un état des lieux « entrant » sera établi avant l'utilisation des locaux en présence de l'occupant et d'un représentant du propriétaire, à 8h30 le jour de la prise des locaux.

Un état des lieux « sortant » sera établi après l'utilisation dans les mêmes conditions, le lendemain de la location à 8h. A cette occasion, les clés seront restituées par l'occupant.

Pour les associations, en cas de location uniquement du samedi et si l'espace n'est pas reloué le dimanche, un état des lieux « sortant » est possible seulement le lundi à 8h mais ce report engage la responsabilité de l'association pendant tout le week-end.

##### L'état des lieux sortant :

Il est effectué selon une grille de critères précis qui auront été porté à la connaissance du locataire lors de la signature du contrat.

Si aucun dégât apparent n'est constaté, si aucun matériel ne manque à l'inventaire et si les locaux ont été correctement nettoyés, la caution sera restituée par courrier.

Si l'état de propreté est qualifié d'insuffisant, critères cochés pour un ou plusieurs espaces (extérieur, sanitaires, grande salle, bar, cuisine), une facturation « forfait ménage » de 100€ sera adressée au locataire par la mairie sous 8 jours. La remise du chèque de caution ne sera alors effectuée qu'à réception du paiement de cette facture.

L'occupant doit veiller au respect des dispositions figurant au contrat de location.

D'une manière générale, l'occupant s'engage à faire usage des locaux et matériels dans des conditions normales d'utilisation et de les faire respecter à toute personne présente dans les locaux.

Il veillera scrupuleusement à éviter toute détérioration et interdira formellement toute action pouvant les provoquer.

En particulier :

- Il ne devra pas accrocher, suspendre ou coller aucune décoration papier-carton ou synthétique sur les murs, portes, plafonds, poteaux représentant un risque grave en cas d'incendie. La décoration florale est autorisée. - Il ne devra pas utiliser les tables et chaises comme estrade ou escabeau.

Avant la remise des clés, l'occupant devra s'assurer de l'accomplissement des consignes suivantes :

- balayage et nettoyage de la salle, de la scène, des annexes (bar et sanitaires), de la cuisine et du matériel mis à disposition.
- nettoyage et rangement des chaises par lot de 10 sur le côté des gradins
- nettoyage et rangement des plateaux et tréteaux sur le portique réservé à cet usage.
- dépose des sacs à ordures dans les containers réservés à cet effet
- lavage et rangement des poubelles à l'extérieur de la cuisine
- balayage de la cour si besoin est et récupération des bouteilles ou boîtes.

En quittant les lieux, l'occupant s'assurera de la fermeture de toutes les portes et fenêtres et éteindra les lumières.

**Numéro de téléphone à appeler si nécessaire : 06 07 76 58 70 (agent d'astreinte) à partir de 17h30.**

#### **Article 8 : interdictions**

Il est formellement interdit :

- de fumer et de vapoter dans les locaux
- d'introduire ou de consommer à l'intérieur des locaux des produits prohibés ou répréhensibles
- de pratiquer des activités répréhensibles et non autorisées par la loi
- d'introduire des animaux
- de sortir à l'extérieur de la salle le matériel de la salle
- de sous louer les locaux
- de stationner dans la cour sauf traiteur, personnes handicapées

Les feux d'artifice sont strictement interdits.

#### **Article 9 : responsabilités**

L'occupant sera tenu responsable :

- des dégradations occasionnées au bâtiment et à son environnement, de son fait ou de celui de ses invités, au matériel prêté, aux équipements et agencements.
- des nuisances sonores subies par le voisinage

D'une manière générale, l'occupant dégage le propriétaire de toutes responsabilités.

Un parking est mis à disposition du public. Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable des dégradations, vols, etc... sur les véhicules y stationnant.

Le traiteur qui intervient à la demande de l'occupant pour la préparation d'un vin d'honneur ou d'un repas, est placé sous la responsabilité de l'occupant.

## AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE

Reçu le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

### Spécificités pour les associations :

Les organisateurs qui désirent vendre et distribuer des boissons alcoolisées doivent en faire préalablement la demande en mairie : arrêté de débit de boissons temporaire

Les associations devront être en situation régulière avec la SACEM, l'URSSAF etc.... La commune ne pourra être tenue responsable des fraudes ou des impayés.

Afin de vérifier que les dispositions dans l'enceinte de ce règlement sont dûment respectées, le propriétaire, par toute personne habilitée, se réserve le droit de visite de l'établissement y compris pendant sa mise à disposition.

Dans le cas où le bâtiment ne pourrait être mis à la disposition de l'occupant dans de bonnes conditions de fonctionnement (dégradations du fait des précédents occupants, sinistre, obligation majeure pour la commune de récupérer le bâtiment ou tout fait n'engageant pas la responsabilité du propriétaire), la commune s'engage à prévenir l'occupant dans les plus brefs délais et à restituer le montant du prix de la location si elle est versée, et le montant de la caution au contractant.  
Le locataire ne saurait demander de dédommagement.

### Article 10 : sécurité

L'occupant devra obligatoirement respecter la jauge du nombre de personnes autorisées indiquée à l'article 2.

L'occupant doit veiller au maintien de l'ordre.

Les issues de secours doivent rester en permanence dégagées.

L'accès et le stationnement dans la cour sont limités aux véhicules du traiteur, des personnes handicapées et des intervenants.

Ce stationnement ne devra aucunement gêner le passage des véhicules de secours.

Les extincteurs placés dans les locaux doivent rester libre d'accès.

Toute personne vacant dans l'enceinte du bâtiment doit impérativement prendre connaissance des consignes de sécurité et respecter les dispositions qui y sont mentionnées.

En cas d'incidents ou problèmes particuliers, le locataire préviendra la personne d'astreinte au numéro de téléphone qui lui sera indiqué à la remise des clés.

### Article 11 : tarifs, date et durée de la location

Les tarifs, la date et la durée de la location sont mentionnés sur la fiche annexée dénommée « Caractéristiques de la location ».

En cas de non-respect des articles 8 et 9 du contrat, le propriétaire s'autorise à porter plainte auprès de la police et la caution ne sera pas restituée à l'occupant.

**Le présent contrat ne prendra effet qu'à la signature des deux parties (qui en conservent chacune 1 exemplaire) et du règlement de la totalité de la location.**

**Annexe 1 : CARACTERISTIQUES DE LA LOCATION**

N° de référence de la fiche de réservation : .....

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

▪ Date(s) : .....

→ ..... jour(s)

▪ Date et horaire état des lieux « entrant » : .....

▪ Date et horaire état des lieux « sortant » : .....

Au profit de :

Nom..... Prénom .....

Adresse : .....

Téléphone..... @.....

➤ Type de manifestation : .....

➤ Nombre de personnes : .....

Assurance souscrite auprès de ..... Contrat N° .....

Montant de la location : (entourez les montants correspondants)

Tarifs fixés par délibération n°..... en date du 21 février 2023.

LA COMBE (Capacité : 200 réunion – 150 mariage)	Particuliers		Associations de la commune	Associations de professionnels, administrations, associations hors commune, comités, fédérations, ligues	Professionnels		Manifestation commerciale  Tarif WE
	Commune	Hors commune			Commune	Hors commune	
½ journée	-	-	50 € *	100 €	200 €	300 €	1 000€
journée	300 €	500 €	100 € *	200 €	400 €	600 €	
WE (Sam et Dim)	500 €	800 €	150 € *	300 €	600 €	900 €	
WE 3 jours	600 €	900 €	-	-	-	-	
Caution	300€		300 €		300 €		300 €

\*Au-delà de la gratuité après 1 réservation / an

Montant total de la location : .....€

Montant de la caution : .....€

Fait à Saint-Yrieix, le .....

L'occupant,

Le Maire,

# AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE

Reçu le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

Annexe 2 - ETAT DES LIEUX - salle des fêtes Georges Hyvernaud



## LOCATAIRE

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Location du : ..... au .....

Entrée le ..... à ..... H.....

Sortie le ..... à ..... H.....

**Le présent état des lieux est établi contradictoirement entre la commune et le locataire**

EXTERIEUR	ENTREE		SORTIE	
	Bon	Insuf.	Insuffisant	Bon
Parvis/Cour			déchets non ramassés , poubelles renversées, tri du verre non fait, détérioration des massifs	
Espaces verts				
Poubelles				
Observations				

SANITAIRES	ENTREE		SORTIE	
	Bon	Insuf.	Insuffisant	Bon
Toilettes			excréments, urine non évacués et/ou cuvettes non nettoyées	
Faïence			urine, excréments, salissures non nettoyés	
Murs				
Portes			présence de salissures, porte cassée	
Accessoires			cassés	
Sol			non lavé, salissures flagrantes encore présentes	
Observations				

BAR	ENTREE		SORTIE	
	Bon	Insuf.	Insuffisant	Bon
Eclairage			cassé	
Comptoir			non nettoyé : collant, tâches	
Réfrigérateur			souillures alimentaires sur grilles et bas intérieur	
Extincteurs			cassés, absence, utilisation non justifiée	
Sol			non lavé, salissures flagrantes, sol collant	
Observations				

# AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE  
 Reçu le 24/02/2023  
 Publié le 24/02/2023

GRANDE SALLE	ENTREE		SORTIE	
	Bon	Insuf.	Insuffisant	Bon
Eclairage			cassé	
Tables			salissures, collantes, absence de nettoyage flagrant	
Chaises				
Mobilier			cassé	
Scène			sol non lavé, salissures flagrantes, sol collant. Module cassé, rideaux déchirés	
Portes/fenêtre				endommagées
Extincteurs			cassés, absence, utilisation non justifiée	
Sol			salissures flagrantes, sol collant	
Observations				

CUISINE	ENTREE		SORTIE	
	Bon	Insuf.	Insuffisant	Bon
Piano			non nettoyé : gras, souillures alimentaires	
Lave-vaisselle			non vidangé, souillures alimentaires, graisse	
Réfrigérateur Congélateur			souillures alimentaires sur grilles et bas intérieur	
Plan de travail			non nettoyé : gras et/ou collant au toucher, souillures alimentaires,	
Plonge				
Eclairage			cassé ou détérioré	
Portes/fenêtre				
Extincteurs			cassés, absents, utilisation non justifiée	
Sol			non lavé : salissures flagrantes, collant, gras	
Observations				

Etat des lieux entrant : Saint-Yrieix le : .....	
<u>Le représentant de la commune</u>	<u>Le représentant de l'occupant</u> "Bon pour accord"

ETAT DE LIEUX SORTANT		
Etat des lieux bon (rayer mention inutile) :	OUI	NON
Etat des lieux insuffisant :	Transmission au service Vie culturelle et associative pour avis et facturation forfait ménage de 100€	

Saint-Yrieix le : .....	
<u>Le représentant de la commune</u>	<u>Le représentant de l'occupant</u>

### Convention de mise à disposition d'équipement municipal (salle, équipement sportif)

Entre la commune de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, 19 avenue de l'union, 16710  
représentée par Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, Maire

Et

M. / Mme .....  
Demeurant .....  
Tel : ..... M@il : .....

L'association / L'entreprise .....  
Demeurant .....  
Tel : ..... M@il : .....

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Mise à disposition**

La commune met à disposition l'équipement municipal suivant (*cocher l'équipement concerné*) :

- Salle annexe de la Combe
- Gymnase 1
- Gymnase 2
- Les deux gymnases
- Terrains de football

Cette mise à disposition est autorisée pour la manifestation suivante :

.....  
.....  
.....  
.....

**Article 2 - Durée de la mise à disposition**

La durée de la mise à disposition couvre la période suivante (*cocher la durée de mise à disposition retenue*) :

- ½ journée (*Indiquer date(s) et heures*) : .....
- Journée (*Indiquer date(s) et heures*) : .....
- 2 jours (*Indiquer date(s) et heures*) : .....

**Article 3 – Prix de la mise à disposition**

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2023, l'équipement municipal est mis à disposition contre paiement des sommes suivantes, en fonction de l'équipement loué et de la qualité du demandeur :

	SALLES ANNEXES (Capacité : 20)	Particuliers		Associations de la commune	Associations de professionnels, administrations, associations hors commune, comités, fédérations, ligues
		Commune	Hors commune		
<input type="checkbox"/>	½ journée	20 €	30 €	Gratuit	50 €
	Journée	40 €	50 €	Gratuit	80 €

	GYMNASE (avec vestiaires)	1 gymnase	2 gymnases
		<input type="checkbox"/>	1 jour
	2 jours	80 €	160 €

	TERRAINS DE FOOTBALL	(avec vestiaires – incluant éclairage)
		<input type="checkbox"/>
	Journée et soirée (au-delà de 18h)	100 €

Tous ces tarifs s'entendent hors facturation éventuelle de frais de nettoyage en fonction de l'état des lieux contradictoire annexé à chaque convention de mise à disposition.

Le forfait ménage est de 100 €.

Il est basé sur une moyenne de 4 heures d'intervention par le personnel communal (sur la base du coût horaire à 25 euros).

**Article 4 - Responsabilité**

L'équipement mis à disposition est placé sous la responsabilité de l'utilisateur le temps de la mise à disposition. Il en fera une utilisation appropriée et veillera à ce qu'aucune dégradation ne soit commise.

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile, y compris pour les matériels confiés.

Une photocopie de l'attestation d'assurance devra être fourni sur demande de la collectivité.

**Article 5 - Propreté**

L'équipement mis à disposition devra être rendu dans un état de propreté similaire à celui constaté au moment de l'entrée dans les lieux. Si besoin, un état des lieux sera dressé conjointement entre l'utilisateur et la commune.

Les lieux devront être restitués propres et rangés, sous réserve de l'application d'un forfait de nettoyage par le personnel communal à hauteur de 100 euros (cent euros), conformément à la délibération votée en conseil municipal.

**Article 6 - Détériorations**

En cas de détérioration(s), l'utilisateur s'engage à dédommager la commune par le remplacement du matériel ou par le paiement d'une facture établie par la mairie et correspondant à la valeur d'acquisition ou de réfection dudit matériel.

## AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE

Reçu le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

### **Article 7 : Dispositions Diverses**

La présente convention peut être dénoncée :

1/ Par la mairie à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

2/ Par l'utilisateur pour cas de force majeure, dûment constaté et signalé à la mairie par lettre recommandée, si possible dans un délai de cinq jours avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

3/ La présente convention peut être dénoncée à tout moment par la mairie si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette convention qui lui est applicable et s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

Fait à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Le

L'utilisateur

La commune

## Convention de mise à disposition de matériel municipal (mobilier, Tivoli)

Entre la commune de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, 19 avenue de l'union, 16710  
représentée par Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, Maire

Et

M. / Mme .....  
Demeurant .....  
Tel : ..... M@il : .....

L'association / L'entreprise .....  
Demeurant .....  
Tel : ..... M@il : .....

**Il est convenu ce qui suit :**

### Article 1 - Mise à disposition

La commune met à disposition le matériel municipal suivant *(cocher l'équipement concerné)* :

Mobilier (table, chaise..) selon le descriptif suivant :  
.....  
.....  
.....  
.....

Tivoli (indiquer les dimensions du Tivoli mis à disposition) :  
.....  
.....  
.....

Retrait direct au Centre Technique Municipal

Livraison et installation sur site

Cette mise à disposition est autorisée pour la manifestation suivante :

.....  
.....  
.....  
.....



## Convention de mise à disposition d'équipement municipal Pour tournage de film et/ou série télévisée

Entre la commune de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, 19 avenue de l'union, 16710  
représentée par Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, Maire

Et

La société.....  
Représentée par .....  
Ayant pour fonction.....  
Adresse postale.....  
.....  
Tel : ..... M@il : .....

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Mise à disposition

La commune met à disposition l'équipement municipal suivant (*cocher l'équipement concerné*) :

Un bâtiment municipal (Indiquer quel bâtiment) :  
.....  
.....  
.....

La voie publique communale (Indiquer le(s) nom(s) de rue(s) concernée(s)) :  
.....  
.....  
.....

Cette mise à disposition est autorisée pour le tournage du film et/ou de la série télévisée  
suivante :

.....  
.....  
.....

#### Article 2 - Durée de la mise à disposition

La durée de la mise à disposition couvre la période suivante (*cocher la durée de mise à  
disposition retenue*) :

½ journée (Indiquer date(s) et heures) : .....

Journée (Indiquer date(s) et heures) : .....

Jours supplémentaires (Indiquer date(s) et heures) :  
.....

Pour un coût total de : .....

**Article 3 – Prix de la mise à disposition**

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2023, l'équipement municipal est mis à disposition contre paiement des sommes suivantes, en fonction de l'équipement loué et de la durée de mise à disposition :

	½ journée	Journée	Journée suppl.
A l'intérieur d'un bâtiment public (mairie, gymnase, école ...)	500 €	1 000 €	500 €
Sur la voie publique communale	100 €	200 €	100 €

Tous ces tarifs s'entendent hors facturation éventuelle de frais de nettoyage en fonction de l'état des lieux contradictoire annexé à chaque convention de mise à disposition.

Le forfait ménage est de 100 €.

Il est basé sur une moyenne de 4 heures d'intervention par le personnel communal (sur la base du coût horaire à 25 euros).

**Article 4 - Responsabilité**

L'équipement mis à disposition est placé sous la responsabilité de l'utilisateur le temps de la mise à disposition. Il en fera une utilisation appropriée et veillera à ce qu'aucune dégradation ne soit commise.

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile, y compris pour les matériels confiés.

Une photocopie de l'attestation d'assurance devra être fourni sur demande de la collectivité.

**Article 5 - Propreté**

L'équipement mis à disposition devra être rendu dans un état de propreté similaire à celui constaté au moment de l'entrée dans les lieux. Si besoin, un état des lieux sera dressé conjointement entre l'utilisateur et la commune.

Les lieux devront être restitués propres et rangés, sous réserve de l'application d'un forfait de nettoyage par le personnel communal à hauteur de 100 euros (cent euros), conformément à la délibération votée en conseil municipal.

**Article 6 - Détériorations**

En cas de détérioration(s), l'utilisateur s'engage à dédommager la commune par le remplacement du matériel ou par le paiement d'une facture établie par la mairie et correspondant à la valeur d'acquisition ou de réfection dudit matériel.

**Article 7 : Dispositions Diverses**

La présente convention peut être dénoncée :

1/ Par la mairie à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.

2/ Par l'utilisateur pour cas de force majeure, dûment constaté et signalé à la mairie par lettre recommandée, si possible dans un délai de cinq jours avant la date prévue pour l'utilisation des locaux.

3/ La présente convention peut être dénoncée à tout moment par la mairie si les locaux sont

**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_FIN\_20230208-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette convention qui lui est applicable et s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

Fait à SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Le

L'utilisateur

La commune

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-09**

**Conditions et modalités  
de prise en charge des  
frais de transport,  
d'hébergement et de  
repas.**

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à  
18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à  
la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques  
FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine  
CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie  
HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC,  
Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN,  
Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD,  
Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie  
DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine  
FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-  
DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Conseil municipal du 21 février 2023**

**DELIBERATION N°2023-02-09**

**CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT,  
D'HEBERGEMENT ET DE REPAS.**

**REFERENCES :**

- Code Général des Collectivités Territoriales.
- Code général de la fonction publique.
- Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991.
- Décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
- Décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
- Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.
- Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le régime d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux est déterminé par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié.

Ce texte renvoie aux dispositions prévues par le décret n°2006-871 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, lequel a été modifié par le décret n°2019-139 du 26 février 2019.

Les modalités de prise en charge de ces frais sont actuellement régis par une délibération n°40/2010 du conseil municipal du 12 juillet 2010.

Certaines adaptations doivent à présent être proposées, notamment une distinction des tarifs des nuitées selon le lieu d'hébergement, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 12 juillet 2010 et de la remplacer par celle-ci.

La présente délibération est applicable à toutes les catégories de personnel, de droit public ou de droit privé.

**1 – Modalités de prise en charge**

MOTIF DE LA MISSION	Frais de déplacement	Frais d'hébergement (2)	Frais de repas	Prise en charge
Mission (1) à la demande de la collectivité (hors formation)	OUI	OUI	OUI	Employeur
Formation obligatoire ou de perfectionnement	OUI	OUI	OUI	CNFPT ou à défaut l'employeur (3)
Epreuves de concours ou examen professionnel (4)	OUI	OUI	OUI	Employeur
Formation dans le cadre du CPF (compte personnel de formation), dont préparations aux examens et concours	Application des dispositions de la délibération n°2021-12-02 du 14 décembre 2021 relative aux modalités de mise en œuvre du CPF, à savoir : « La prise en charge des frais autres que pédagogiques (déplacement, hébergement, repas) se fera, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année, dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour accompagner l'inaptitude d'un agent à l'exercice de ses fonctions</li> <li>- Pour les préparations aux concours ou examens professionnels acceptés par la collectivité ».</li> </ul>			

(1) Est en mission l'agent en service muni d'un ordre de mission, qui se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative de façon temporaire.

(2) Lorsque le lieu de mission ou de stage est situé à 100 km et plus de la résidence administrative, l'agent peut bénéficier des indemnités de nuitée

(3) Les frais de déplacement non pris en charge par le CNFPT (40 km par aller/retour actuellement et 20 km par aller/retour à compter d'avril 2023 suite à une décision du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2023) seront pris en charge par la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

(4) Dans ce cas, les collectivités peuvent prendre en charge si elles le souhaitent les frais associés aux épreuves. La ville de Saint-Yrieix-sur-Charente propose d'indemniser les frais liés aux concours et examens professionnels organisés par le CDG (centre de gestion de la fonction publique territoriale) ou le CNFPT / Sur la base d'un concours par an maximum, comprenant les épreuves d'admissibilité et éventuellement les épreuves d'admission.

**2 – L'indemnisation**

- Les déplacements :

L'usage d'un véhicule de service ou l'utilisation des transports en commun sont à prioriser.

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2<sup>ème</sup> classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas desservie par une gare.

Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par un arrêté du Ministère de l'intérieur.

## AR Prefecture

016-211603584-20230221-D\_PER\_20230209-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

Ouvrent également droit à remboursement au réel et sur présentation des justificatifs :

- Les frais de parking.
- Les frais de taxi pour le trajet gare/lieu de mission ou de stage ou d'hébergement, si absence de transports en commun.
- Les frais de métro, tramway, bus.
- Les frais d'autoroute.
- L'hébergement (petit déjeuner inclus) :

Il est remboursé :

- Si le lieu de la mission est éloigné de 100km et plus de la résidence administrative.
- Sur la base d'un forfait.
- Sur présentation du justificatif des nuitées.

comme suit :

Taux de base	Taux pour les villes de + de 200 000 hab. et les villes de leur agglomération, ; pour les communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
70 €	90 €	110 €

- Les repas :

Ils sont remboursés :

- De manière forfaitaire.
- Sur présentation d'un justificatif (taux actuel en vigueur : 17,50€ par repas).
- Pour la mission se déroulant sur une journée ou la veille de la mission si hébergement pris en charge.

### 3 – Modalités de règlement

Les crédits affectés au remboursement des frais de mission ou de formation sont inscrits à l'article 6251.

Le remboursement ne peut avoir lieu que sur présentation des pièces justificatives auprès de l'ordonnateur : ordre de mission, justificatifs des frais dépensés...

En-dehors des sommes remboursées de manière forfaitaire, le remboursement ne peut en aucun cas être supérieur aux frais engagés.

Les montants indiqués ci-dessus seront automatiquement revalorisés en cas d'évolution des montants versés pour l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_PER\_20230209-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ADOpte** ces nouvelles modalités de remboursement des frais de mission (déplacement, repas et nuitées) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- **ABROGE** la délibération n°40/2010 du 12 juillet 2010 à la même date.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : <u>24/2/2023</u>	Affiché le : <u>27/2/2023</u>

A Saint-Yrieix, le  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-10**

***Modification du tableau  
des emplois à compter du  
1<sup>er</sup> mars 2023.***

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Conseil municipal du 21 février 2023**

**DELIBERATION N°2023-02-10**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023.**

**REFERENCES :**

- Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Un agent affecté au pôle Vie Citoyenne et Solidarités en CDD en remplacement d'un agent en longue maladie peut désormais être nommé stagiaire afin de stabiliser sa situation.

Ainsi, il est proposé pour pouvoir la nommer de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 en créant un poste d'adjoint administratif, à temps complet.

Grade	Au 01.03.2023
Adjoint administratif	Création

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** de créer un poste d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_PER\_20230210-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2023

Affiché le :

27/02/2023

A Saint-Yrieix, le 27/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



*[Handwritten signature in blue ink]*

**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023-02-11**

***Désherbage en  
bibliothèque.***

**LE VINGT-ET-UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2023.

Date d'affichage : 15 février 2023.

Date d'envoi de la convocation : 15 février 2023.

**Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

**Absents avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN  
Frédéric RÉAUD avec procuration à Séverine CHEMINADE  
Loïc BULÉON avec procuration à Anita VILLARD  
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE

**Absent :**

**Jean-Louis FREDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Conseil municipal du 21 février 2023**

**DELIBERATION N°2023-02-11**

**DESHERBAGE EN BIBLIOTHEQUE.**

Les documents achetés par les bibliothèques publiques sur des budgets de fonctionnement sont, comme tous les biens achetés avec les fonds publics, soumis au respect de certaines règles.

La décision de désaffectation ou désherbage doit faire l'objet d'une délibération municipale qui établit le sort réservé aux documents concernées : destruction, don ou vente.

- ⇒ Liste 1 - Revues.
- ⇒ Liste 2 - Fictions ado/adultes.
- ⇒ Liste 3 - Documentaires.
- ⇒ Liste 4 - RE/RJ (Romans Enfants et Jeunesse).
- ⇒ Liste 5 - Albums jeunesse.
- ⇒ Liste 6 - Tous genres et supports confondus.

Destination des listes :

- 1 à 5 : don au public. (Il sera proposé à l'ALSH de venir avant le public afin de voir si certains ouvrages pour la jeunesse peuvent les intéresser.)
- 6 : pilon (ces ouvrages sont ceux dont l'état de dégradation ne permet pas de les donner au public)

Les documents qui n'auront pas été pris seront envoyés à l'association Recyclivre pour être vendus, conformément à la convention signée. 10% des ventes seront reversés à l'association arédiennaise que nous avons désignée, « AADYS ».

Tous les exemplaires désherbés ont leurs codes-barres masqués et sont estampillés « Rayé de l'inventaire ».

Les listes des documents sont consultables à la médiathèque.

La fonction élimination est une fonction normale. Elle est gérée au même titre que les acquisitions. Elle permet de garder un fonds en bon état et actuel ; la bibliothèque reste ainsi un lieu d'information et de documentation attractif.

Suite au COVID et à ses différents protocoles chronophages, la médiathèque a pris du retard dans son processus de désherbage. Afin d'y pallier, l'équipe a décidé de faire des campagnes régulières tout au long de l'année pour ne pas avoir trop de documents à gérer simultanément ce qui impliquerait des besoins en stockage trop importants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de désherber l'ensemble des documents figurant sur les listes précitées.

**AR Prefecture**

016-211603584-20230221-D\_DOM\_20230211-DE  
Reçu le 24/02/2023  
Publié le 24/02/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour » et 0 voix « contre » :

**Votes « pour » :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON par procuration, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD par procuration, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- **ACCEPTE** de désherber l'ensemble des documents figurant sur les listes précitées.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2023.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

*Recu à la Préfecture de la Charente le :*

24/02/2023

*Affiché le :*

27/02/2023

*A Saint-Yrieix, le 27/02/2023*  
Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



### Liste 1 - REVUES

<b>Canard enchainé</b>	Du n° 5282	au n° 5302
	02/02/22	06/28/22
<b>Courrier international</b>	Du n° 1627	au n° 1651
	01/06/22	06/23/22
<b>L'Express</b>	Du n° 3679	au n° 3703
	01/06/22	06/23/22
<b>L'Obs</b>	Du n° 2985	au n° 3010
	01/06/22	06/23/22

## Liste 2 - Fictions ado/adultes

00164000181135	<b>Lark et Termite</b>	Phillips Jayne Anne
00164000332829	<b>Le monde caché d'Axton House</b>	Cantero Edgar
00164000158612	<b>Rouges ténèbres</b>	Cluzeau Nicolas
00164000024210	<b>Le bar de l'insomnie</b>	Picard Georges
00164000140859	<b>Le bal des princes</b>	Nimrod
00164000146997	<b>Regarde-moi quand je t'aime</b>	Godard Bruno
00164000150718	<b>L' invitation à dîner</b>	Garbit Philippe
00164000233837	<b>Et les hommes sont venus</b>	Cleave Chris
00164000144026	<b>French manucure</b>	Maillet Géraldine
00164000199814	<b>Pied-de-Mouche</b>	Mars-Jones Adam
00164000216543	<b>Petites musiques de vies</b>	Fontanarava Eric
00164000405815	<b>L' auberge des glycines</b>	Poux Roger
00164000059133	<b>La dame d'Aubrié</b>	Poux Roger
00164000024160	<b>Le secret magnifique</b>	Plain Belva
00164000199038	<b>Gabriel Mouesca</b>	Glorion Caroline
00164000199020	<b>Joseph Wresinski</b>	Glorion Caroline
00164000283592	<b>Un cadeau</b>	Girard Eliane
00164000135099	<b>Il ne vous reste qu'une photo à prendre</b>	Graff Laurent
00164000332522	<b>La surface de réparation</b>	Gillot Alain
00164000131924	<b>Intrigue à l'anglaise</b>	Goetz Adrien
00164000076780	<b>Le journal de Bridget Jones</b>	Fielding Helen
00164000238521	<b>Villa Mimosa</b>	Alexandra Belinda
00164000206809	<b>La revanche de l'ombre rouge</b>	Molla Jean
00164000396865	<b>Comment larguer Matthew</b>	Fallon Jane
00164000357966	<b>Like me</b>	Feibel Thomas
00164000072441	<b>Les amants de juin</b>	Ducloz Albert
00164000100036	<b>La soirée</b>	Duperey Anny
00164000206734	<b>Je veux vivre</b>	Downham Jenny
00164000330096	<b>Nos faces cachées</b>	Harmon Amy
00164000215255	<b>Le crépuscule des stars</b>	Bloch Robert
00164000234769	<b>La prière du Maure</b>	Meddi Adlène
00164000354518	<b>Le jardin de bronze</b>	Malajovich Gustavo
00164000127146	<b>Le parfum d'Adam</b>	Rufin Jean-Christophe
00164000353163	<b>Dernier appel pour les vivants</b>	Farris Peter
00164000377667	<b>Marquer les ombres</b>	Roth Veronica
00164000058598	<b>Le casseur</b>	Mosley Walter
00164000006043	<b>Déviations</b>	Montanari Richard
00164000318224	<b>N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures</b>	Pigani Paola

00164000311708	<b>On se retrouvera</b>	Milot Laëtitia
00164000243059	<b>Guerre sale</b>	Sylvain Dominique
00164000005466	<b>Vox</b>	Sylvain Dominique
00164000109128	<b>La fille du samouraï</b>	Sylvain Dominique
00164000350938	<b>Le code Jefferson</b>	Berry Steve
00164000180616	<b>Momies à la bordelaise</b>	Bardou Nicole
00164000283212	<b>Juste une ombre</b>	Giebel Karine
00164000268759	<b>La course au paradis</b>	Ballard J. G.
00164000127005	<b>La maison de la source</b>	Frain Irène
00164000413900	<b>Ellen</b>	Follett Ken
00164000002125	<b>Apocalypse sur commande</b>	Follett Ken
00164000370175	<b>Bridget Jones baby</b>	Fielding Helen
00164000062103	<b>Mille femmes blanches</b>	Fergus Jim
00164000067300	<b>Bridget Jones</b>	Fielding Helen
00164000323588	<b>Bridget Jones</b>	Fielding Helen
00164000189450	<b>La centrale</b>	Filhol Elisabeth
00164000311633	<b>Absolution</b>	Flanery Patrick
00164000314074	<b>Honte de tout</b>	Fives Carole
00164000351753	<b>Aime-moi, comme tu es</b>	Galliègue Cathy
00164000270318	<b>Le week-end en Bourgogne</b>	Gallant Mavis
00164000351852	<b>Secrets</b>	Forster Suzanne
00164000237135	<b>Si par hasard c'était l'amour</b>	Daniel Stéphane
00164000235915	<b>L' amour frappe toujours deux fois</b>	Daniel Stéphane
00164000193239	<b>Clémence à l'heure du choix</b>	Lesage Mireille
00164000193221	<b>Clémence et le Régent</b>	Lesage Mireille
00164000012199	<b>La vierge dans le jardin</b>	Byatt Antonia Susan
00164000012173	<b>La tour de Babel</b>	Byatt Antonia Susan
00164000012165	<b>Une femme qui siffle</b>	Byatt Antonia Susan
00164000153977	<b>Quand ce jour viendra</b>	Michelet Claude
00164000120000	<b>Quelque part dans le monde</b>	Michelet Claude
00164000024962	<b>Une fête en larmes</b>	Ormesson Jean d'
00164000075477	<b>Et quoi encore !</b>	Bombardier Denise
00164000022610	<b>Pérégrinations portugaises</b>	Saramago José
00164000013965	<b>Passages d'enfer</b>	Daeninckx Didier
00164000199459	<b>L' étreinte du scorpion</b>	Helle Merete Pryds
00164000227755	<b>La reine des rêves</b>	Divakaruni Chitra Banerjee
00164000215396	<b>Les bonbons chinois</b>	Mian Mian
00164000140412	<b>La Désoeuvre</b>	Henry Karine
00164000165955	<b>Outre-Manche</b>	Barnes Julian
00164000164966	<b>L' esclave libre</b>	Warren Robert Penn
00164000011621	<b>L' étrange monsieur Joseph</b>	Boudard Alphonse

00164000214217	<b>Comment va la douleur ?</b>	Garnier Pascal
00164000010037	<b>Mon père</b>	Abécassis Eliette
00164000151211	<b>Code source</b>	Gibson William
00164000146104	<b>Reflets de sang</b>	Aubert Brigitte
00164000135941	<b>Chambre noire</b>	Liffner Eva-Marie
00164000016133	<b>Mémoire de mes putains tristes</b>	García Márquez Gabriel
00164000274039	<b>Hors-service</b>	Krapu Solja
00164000146799	<b>Le cercle du silence</b>	Hepburn David
00164000227557	<b>Mariage arrangé</b>	Divakaruni Chitra Banerjee
00164000079586	<b>Le secret de Champollion</b>	Riou Jean-Michel
00164000130942	<b>Les inachevés</b>	Jirgl Reinhard
00164000188858	<b>Savoir-vivre</b>	Kaddour Hédi
00164000289763	<b>Les chroniques de Lady Yoga</b>	Mitchell Rain
00164000274575	<b>L' échiquier de la reine</b>	Kerlau Yann
00164000140826	<b>Je te regarde</b>	Lambilliotte Julie
00164000146195	<b>Le dos au mur</b>	Lambert Christophe
00164000247126	<b>La lanterne d'Aristote</b>	Laget Thierry
00164000366983	<b>Felix Funicello et le miracle des nichons</b>	Lamb Wally
00164000150635	<b>La promesse des loups</b>	Hearst Dorothy
00164000029847	<b>Ces Messieurs de Julhac-le-Coq</b>	La Bruyère Madeleine
00164000242986	<b>Ces choses que nous n'avons pas vues venir</b>	Amsterdam Steven K.
00164000356950	<b>Le troupeau sous l'orage</b>	Arriba Suzanne de
00164000180806	<b>La vaine attente</b>	Aslam Nadeem
00164000265284	<b>Antoine et Isabelle</b>	Borel Vincent
00164000196265	<b>Les devins</b>	Laurence Margaret
00164000188908	<b>Sylvia</b>	Michaels Leonard
00164000150692	<b>Le roi de Kahel</b>	Monénembo Tierno
00164000247605	<b>La deuxième vie de Victor Hurvoas</b>	Latour Bertrand
00164000148803	<b>Ailleurs</b>	Leigh Julia
00164000144547	<b>Une chambre au paradis</b>	Peters Christoph
00164000343933	<b>Là où la terre est rouge</b>	Dietrich Thomas
00164000134837	<b>Mères</b>	Dimova Theodora
00164000012819	<b>Parmi les disparus</b>	Chaon Dan
00164000239099	<b>Jours toxiques</b>	Robinson Roxana
00164000180426	<b>Cartes postales de l'enfer</b>	Bissoondath Neil
00164000238141	<b>Frères de sang</b>	Price Richard
00164000238471	<b>Tanger</b>	Bayer William
00164000265086	<b>Mon vieux et moi</b>	Gagnon Pierre
00164000016059	<b>Entre courir et voler il n'y a qu'un pas papa</b>	Gamblin Jacques

00164000298376	<b>Seize tableaux du mont Sakurajima</b>	Régnier Michel
00164000128102	<b>France, récit d'une enfance</b>	Rahmani Zahia
00164000214662	<b>Effi Briest</b>	Fontane Theodor
00164000283394	<b>Sherry Cracker et les sept voleurs</b>	Connell D. J.
00164000243018	<b>Quand la nuit</b>	Comencini Cristina
00164000013643	<b>Les diamants de la guillotine</b>	Combescot Pierre
00164000013700	<b>Confidence pour confidence</b>	Constant Paule
00164000262349	<b>Père des mensonges</b>	Evenson Brian
00164000304778	<b>Des impatientes</b>	Pattieu Sylvain
00164000180764	<b>Le jade et le rubis</b>	Kurnivall Kate
00164000242622	<b>Les humeurs de Marie-Claire</b>	Salimi Al-Habib al-
00164000246474	<b>Les débutants</b>	Serre Anne
00164000214787	<b>Le nain noir</b>	Scott Walter
00164000227532	<b>La colère des aubergines</b>	Sharma Bulbul
00164000330211	<b>Le roi des rêves</b>	Saint-Pierre Isaure de
00164000407373	<b>Marie</b>	Saint-Pierre Isaure de
00164000207070	<b>Ca ressemble à l'amour</b>	Roca Maria Mercè
00164000302079	<b>B comme bière</b>	Robbins Tom
00164000359632	<b>Que font les rennes après Noël ?</b>	Rosenthal Olivia
00164000108831	<b>L'imitation du bonheur</b>	Rouaud Jean
00164000273759	<b>La guerre amoureuse</b>	Rouart Jean-Marie
00164000265854	<b>Les sortilèges du Cap Cod</b>	Russo Richard
00164000246524	<b>Juste avant</b>	Saintenoy Fanny
00164000195671	<b>Double rêve</b>	Schnitzler Arthur
00164000014682	<b>Retour</b>	Dhôtel André
00164000193056	<b>Nina par hasard</b>	Lesbre Michèle
00164000273874	<b>Istanbul était un conte</b>	Levi Mario
00164000015572	<b>Jours de chaleurs</b>	Forton Jean
00164000238455	<b>Sors de ce corps, William !</b>	Safier David
00164000282677	<b>Le Temps des cerises</b>	Franck Dan
00164000215511	<b>Cher Boro</b>	Franck Dan
00164000015663	<b>Boro s'en va-t-en guerre</b>	Franck Dan
00164000015671	<b>Mademoiselle Chat</b>	Franck Dan
00164000015689	<b>Les noces de Guernica</b>	Franck Dan
00164000217038	<b>La Dame de Berlin</b>	Franck Dan
00164000153621	<b>Misère du matin</b>	Vers André
00164000213466	<b>La petite fille qui aimait trop les allumettes</b>	Soucy Gaétan
00164000304752	<b>Les liaisons culinaires</b>	Staikos Andréas
00164000021695	<b>Je suis l'empereur de Chine</b>	Su Tong
00164000353064	<b>L'histoire épatante de M. Fikry &amp; autres trésors</b>	Zevin Gabrielle

00164000189419	<b>La bouquineuse</b>	Zivkovic Zoran
00164000215677	<b>Shanghai baby</b>	Weihui
00164000283691	<b>La tour</b>	Tellkamp Uwe
00164000284467	<b>Le silence ne sera qu'un souvenir</b>	Vilaine Laurence
00164000216485	<b>L' enchanteur et illustrissime gâteau café-café d'Irina Sasson</b>	Tiano-Moussafir Joëlle
00164000084180	<b>Pouvoir se taire, et encore</b>	Vermot Marie-Sophie
00164000297279	<b>La fille sur la rive</b>	Vignal Héléne
00164000020333	<b>L' intuitionniste</b>	Whitehead Colson
00164000061394	<b>Marion des salins</b>	Tixier Jean-Max
00164000021208	<b>Les enfants des héros</b>	Trouillot Lyonel
00164000268676	<b>Histoire secrète du Costaguana</b>	Vásquez Juan Gabriel
00164000060917	<b>A perte de vue</b>	Ward Amanda Eyre
00164000305064	<b>Misericordia</b>	Wolf Jack
00164000137509	<b>Héroïque</b>	Wong Iris
00164000119507	<b>La séquence des corps</b>	Cornwell Patricia
00164000274013	<b>Roma enigma</b>	Piersanti Gilda
00164000247233	<b>Les vestiges de l'aube</b>	Khara David
00164000018105	<b>Vénus indienne</b>	Devereux Charles
00164000002158	<b>Peur blanche</b>	Follett Ken
00164000001648	<b>La ville des frelons</b>	Cornwell Patricia
00164000369417	<b>Seulement si tu en as envie...</b>	Combes Bruno
00164000320733	<b>Prières pour celles qui furent volées</b>	Clement Jennifer
00164000261671	<b>Le voyage de Jeanne</b>	Dethieux Jean-Baptiste
00164000215578	<b>Les amants de la petite reine</b>	Degroote Annie
00164000367767	<b>L' épée brisée</b>	Anderson Poul
00164000215768	<b>Le club des petites filles mortes</b>	Gudule
00164000353957	<b>Le labyrinthe du bout du monde</b>	Simoni Marcello
00164000120174	<b>Le sac du Palais d'été</b>	Frèches José
00164000153407	<b>La Colline-du-Voleur</b>	Tammsaare Anton Hansen-
00164000017412	<b>De Marquette à Veracruz</b>	Harrison Jim
00164000116982	<b>Du rêve pour les oufs</b>	Guène Faïza
00164000376438	<b>La valse lente des tortues</b>	Pancoi Katherine
00164000330153	<b>Les yeux jaunes des crocodiles</b>	Pancoi Katherine
00164000233365	<b>Les écureuils de Central Park sont tristes le lundi</b>	Pancoi Katherine
00164000120190	<b>La guerre de l'opium</b>	Frèches José
00164000333207	<b>Un voleur dans la nuit</b>	Chandler David
00164000311781	<b>L' honneur des voleurs</b>	Chandler David
00164000302616	<b>L' antre des voleurs</b>	Chandler David
00164000356885	<b>La bibliothèque perdue de l'alchimiste</b>	Simoni Marcello
00164000356893	<b>Le marchand de livres maudits</b>	Simoni Marcello

00164000247241	<b>Remède mortel</b>	Coben Harlan
00164000141030	<b>Brouillages</b>	Jón Hallur Stefánsson
00164000067383	<b>Dans la peau</b>	French Nicci
00164000188841	<b>La maison près du cimetière</b>	Le Fanu Joseph Sheridan
00164000001507	<b>La lune était noire</b>	Connelly Michael
00164000260640	<b>Jours d'émeutes</b>	Tammsaare Anton Hansen-
00164000352827	<b>Un dimanche soir en Alaska</b>	Rearden Don
00164000192827	<b>Indrek et Karin</b>	Tammsaare Anton Hansen-
00164000153399	<b>Indrek</b>	Tammsaare Anton Hansen-
00164000000871	<b>Les pommes d'or du soleil</b>	Bradbury Ray
00164000234520	<b>Meurtriers sans visage</b>	Mankell Henning
00164000214647	<b>La vitesse de l'obscurité</b>	Moon Elizabeth
00164000350904	<b>Conte cruel</b>	La Plante Lynda
00164000410385	<b>Nuit</b>	Minier Bernard
00164000227920	<b>Au bord de l'eau</b>	Shi Nai an
00164000227912	<b>Au bord de l'eau</b>	Shi Nai an
00164000160105	<b>Le cadavre de Bluegate Fields</b>	Perry Anne
00164000229413	<b>Le mystérieux locataire</b>	Le Fanu Joseph Sheridan
00164000265409	<b>Rupture</b>	Lelic Simon
00164000333132	<b>X</b>	Teissier Sébastien
00164000101364	<b>Patte de velours</b>	Fajardie Frédéric-H.
00164000280044	<b>Cavalier blanc</b>	Esseriam Eli
00164000289672	<b>Apocalypse</b>	Esseriam Eli
00164000002109	<b>Celui qui a peur du loup</b>	Fossum Karin
00164000002380	<b>Meurtre en direct</b>	Gour Batya
00164000280192	<b>Apocalypse</b>	Esseriam Eli
00164000295356	<b>Apocalypse</b>	Esseriam Eli
00164000289664	<b>Apocalypse</b>	Esseriam Eli
00164000002026	<b>Une femme en danger</b>	Elliott James
00164000311567	<b>Kahena, la reine guerrière</b>	Oufkir Raouf
00164000265953	<b>Kahena, la princesse sauvage</b>	Oufkir Raouf
00164000127500	<b>La nuit de l'infamie</b>	Cox Michael
00164000013767	<b>Les voisins de l'horizon</b>	Cornaille Didier
00164000128276	<b>La disparition de Richard Taylor</b>	Cathrine Arnaud
00164000248686	<b>La répétition</b>	Catton Eleanor
00164000249759	<b>Pourvu que tu m'aimes</b>	Campomar Viviane
00164000262240	<b>Saisons sauvages</b>	Mars Kettly
00164000145320	<b>Muléum</b>	Loe Erlend
00164000156053	<b>Kenilworth</b>	Scott Walter
00164000260665	<b>Le tailleur de pierre</b>	Läckberg Camilla
00164000059554	<b>Déclarée disparue</b>	Ford G. M.

00164000159057	<b>Option zéro</b>	Ryan Chris
00164000004907	<b>Le cercle de Megiddo</b>	Rheims Nathalie
00164000006233	<b>Le Che s'est suicidé</b>	Márkaris Pétrós
00164000241756	<b>Le jardin schizologique</b>	
00164000232797	<b>Innocents</b>	Cassidy Anne
00164000001291	<b>Ne pardonne jamais</b>	Child Lee
00164000332696	<b>White trash</b>	King John
00164000018626	<b>Suzanne la pleureuse</b>	Kimhi Alona
00164000304349	<b>Le lys rouge</b>	Rose Karen
00164000154124	<b>Stand by, stand by</b>	Ryan Chris
00164000338529	<b>Tu me manques</b>	Coben Harlan
00164000242606	<b>Voodoo land</b>	Stone Nick
00164000390009	<b>La saga des Pitelet</b>	Anglade Jean
00164000333389	<b>La soupe à la fourchette; Un souper de neige</b>	Anglade Jean
00164000146864	<b>Des garçons qui tremblent</b>	Hoffmann Stéphane
00164000146872	<b>Des filles qui dansent</b>	Hoffmann Stéphane
00164000289557	<b>La vie romantique d'Alice B.</b>	Gideon Melanie
00164000157119	<b>Pendant le reste du voyage, j'ai tiré sur les Indiens</b>	Geda Fabio
00164000188957	<b>Mes petites morts</b>	Fottorino Elsa
00164000215503	<b>La fille du tailleur</b>	Graham Janice
00164000144406	<b>La jeune fille et le rossignol</b>	Gourdin Henri
00164000023949	<b>Au lecteur précoce</b>	Pujade-Renaud Claude
00164000265615	<b>Bifteck</b>	Provost Martin
00164000072144	<b>Le bois des abeilles</b>	Dufour Hortense
00164000299218	<b>L' indomptable</b>	Donnelly Jennifer
00164000273841	<b>L' enfant allemand</b>	Läckberg Camilla
00164000397491	<b>La terre des morts</b>	Grangé Jean-Christophe
00164000260970	<b>La ballade du souvenir</b>	Fowler Therese
00164000199582	<b>La chute des géants</b>	Follett Ken
00164000048730	<b>Terre des hommes</b>	Saint-Exupéry Antoine de
00164000027957	<b>Comme personne</b>	Lachaud Denis
00164000115893	<b>La nef des fous</b>	Russo Richard Paul
00164000214480	<b>Mother London</b>	Moorcock Michael
00164000354484	<b>Mélodie du temps ordinaire</b>	Morris Mary McGarry
00164000338784	<b>Le présent infini s'arrête</b>	Dorsan Mary
00164000022412	<b>Le neveu d'Amérique</b>	Sepúlveda Luis
00164000229421	<b>La nuit des saisons mortes</b>	Hunt Violet
00164000305163	<b>Il faut tuer Lewis Winter</b>	Mackay Malcolm
00164000324073	<b>Ne reste que la violence</b>	Mackay Malcolm
00164000316632	<b>Comment tirer sa révérence</b>	Mackay Malcolm

00164000276547	<b>La mère des tourments</b>	Wietzel Erik
00164000276554	<b>La forteresse des secrets</b>	Wietzel Erik
00164000274237	<b>Les mirages d'Elamia</b>	Wietzel Erik
00164000289680	<b>Le prix d'Alaya</b>	Ségura Magali
00164000312060	<b>De sable et de sang</b>	Ségura Magali
00164000346118	<b>Des dunes sous le vent</b>	Ségura Magali
00164000246714	<b>Antiphon</b>	Scholes Ken
00164000242416	<b>Cantique</b>	Scholes Ken
00164000195853	<b>Lamentation</b>	Scholes Ken
0016400002240	<b>Au pays des vivants</b>	French Nicci
00164000193106	<b>La mort au crépuscule</b>	Gay William
00164000356612	<b>Corrosion</b>	Bassoff Jon
0016400000665	<b>L' échelle de Darwin</b>	Bear Greg
00164000471213	<b>Carnet de mémoires coloniales</b>	Figueiredo Isabela
00164000449573	<b>L' enfant dormira bientôt</b>	Dillard François-Xavier
00164000438980	<b>Prendre un enfant par la main</b>	Dillard François-Xavier
00164000318216	<b>N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures</b>	Pigani Paola
00164000404982	<b>Maitres et esclaves</b>	Greveillac Paul
00164000404412	<b>La femme qui voit de l'autre côté du miroir</b>	Grangeard Catherine
00164000239438	<b>La baie de midi</b>	Hazzard Shirley
00164000341143	<b>Elle a disparu</b>	Gross Gwendolen
00164000268486	<b>Chevaucheur d'ouragan</b>	Nell Sam
00164000393706	<b>Le mystère de la maison du Puy</b>	Miard-Muller Françoise
00164000353809	<b>Les infâmes</b>	Miller Jax
0016400020689	<b>Le val des perce-neige</b>	Vincent Marie-Pierre
00164000059141	<b>Sauve-moi</b>	Musso Guillaume
00164000060644	<b>La dernière valse de Mathilda</b>	McKinley Tamara
00164000242358	<b>L' enfant de personne</b>	Link Charlotte
00164000339048	<b>Le secret de Miette</b>	Palet Marie de
00164000236665	<b>Cheese</b>	Holman Sheri
00164000060784	<b>La touche étoile</b>	Groult Benoîte
00164000353510	<b>Le prétendant</b>	Holst Hanne-Vibeke
00164000004717	<b>Les annales du Disque-Monde</b>	Pratchett Terry
00164000127526	<b>Mortimer</b>	Pratchett Terry
00164000214258	<b>Le vengeur</b>	De Quincey Thomas
00164000274104	<b>Miroirs</b>	Cortanze Gérard de
00164000324156	<b>J'ai rencontré quelqu'un</b>	Cosso-Merad Emmanuelle
00164000196653	<b>D'un autre monde</b>	Crozon Claude
00164000138465	<b>Le chocolat des temps amers</b>	Barbet Jean-Louis
00164000158414	<b>L' héritage</b>	Danès Jehan

00164000193197	<b>Mes chères voisines</b>	De los Santos Marisa
00164000341119	<b>Le roman du café</b>	Marmet Pascal
00164000017529	<b>Le pain de l'amour</b>	Hendricks Judi
00164000238406	<b>Le club</b>	Michaels Leonard
00164000443972	<b>Afropean soul</b>	Miano Léonora
00164000298459	<b>La patiente</b>	Mégnin Jean-Philippe
00164000144448	<b>La valise de Vera</b>	Morgensztern Florence
00164000163695	<b>Comme ton père</b>	Le Touze Guillaume
00164000137970	<b>Le mieux est l'ennemi du chien</b>	Rooke Leon
00164000291678	<b>Quand la lumière décline</b>	Ruge Eugen
00164000242564	<b>Aujourd'hui les cœurs se desserrent</b>	Roze Pascale
00164000259659	<b>Le dernier contingent</b>	Rudéfoucauld Alain-Julien
00164000265433	<b>Pastel fauve</b>	Bramly Carmen
00164000013189	<b>Notice fictive</b>	
00164000352900	<b>La balade des pas perdus</b>	Davis Brooke
00164000332811	<b>Le cahier des blessures secrètes</b>	Debriffe Martial
00164000247183	<b>Va et dis-le aux chiens</b>	Coudrier Isabelle
00164000144455	<b>Les saisons oubliées</b>	Chapé Lucienne
00164000304810	<b>Les gosses</b>	Clo Valérie
00164000301741	<b>Je vais beaucoup mieux que mes copains morts</b>	Chocas Viviane
00164000273932	<b>Le pays de l'absence</b>	Orban Christine
00164000127773	<b>L' honneur des Bastide</b>	Onaglia Frédérick d'
00164000247613	<b>Grâce leur soit rendue</b>	Nobécourt Laurence
00164000194294	<b>Tous à la campagne !</b>	O'Reilly Judith
00164000146930	<b>L' ange au sourire</b>	Martin Yann-Hervé
00164000249320	<b>Le dernier jour de ma vie</b>	Oliver Lauren
00164000180269	<b>SMS</b>	Bénégui Laurent
00164000054258	<b>Souviens-toi Akeza !</b>	Bayle Reine Marguerite
00164000268734	<b>Surtout ne pas déranger !</b>	Bagshawe Tilly
00164000129324	<b>Avec la langue</b>	Bagdasarian Adam
00164000296131	<b>Profil</b>	Asher Jay
00164000103022	<b>L' enfant blessée</b>	Hayden Torey L.
00164000162770	<b>La maîtresse des Quatre-Vents</b>	Hatcher Robin Lee
00164000146989	<b>Très à l'ouest d'Eden</b>	Marin Harriet
00164000351787	<b>Les blondes à forte poitrine</b>	Baldacchino Isabelle
00164000193338	<b>Amours &amp; autres enchantements</b>	Allen Sarah A
00164000159438	<b>La reine des délices</b>	Allen Sarah A
00164000318299	<b>Voyage à Capri</b>	Adler Elizabeth
00164000109672	<b>La femme assise</b>	Adderson Caroline
00164000299234	<b>Lady A.</b>	Courtade Henri

00164000141469	<b>La maison sur la place</b>	Béteille Roger
00164000144273	<b>La poussière des coronas</b>	Armand Marie-Paul
00164000317333	<b>Les noces blanches</b>	Arces Amicie d'
00164000316384	<b>Inside</b>	Ohlin Alix
00164000289730	<b>Noblesse de paille</b>	Charmasson Guy
00164000219786	<b>Diaporama</b>	Colombier Agathe
00164000169916	<b>La nuit close de Saigon</b>	Butler Robert Olen
00164000242333	<b>Nation Pigalle</b>	Plantagenet Anne
00164000146708	<b>Pour les siècles des siècles</b>	Plantagenet Anne
00164000157879	<b>Le goût âpre des kakis</b>	Pirzad Zuya
00164000265151	<b>Etrangers</b>	Brookner Anita
00164000246763	<b>Scintillation</b>	Burnside John
00164000158018	<b>Les habitants du feu</b>	Laurence Margaret
00164000180558	<b>La peine du menuisier</b>	Le Gall Marie
00164000144398	<b>Kiffer sa race</b>	Mahany Habiba
00164000301212	<b>Une fille, qui danse</b>	Barnes Julian
00164000265714	<b>L' éternité n'est pas si longue</b>	Chiarello Fanny
00164000195952	<b>Tante Mame</b>	Dennis Patrick
00164000135750	<b>La chaussure sur le toit</b>	Delecroix Vincent
00164000289771	<b>Chiens perdus &amp; coeurs solitaires</b>	Dillon Lucy
00164000283121	<b>L' autre rive du monde</b>	Brooks Geraldine
00164000153522	<b>Le palais des illusions</b>	Divakaruni Chitra Banerjee
00164000361224	<b>Je mourrai une autre fois</b>	Alonso Isabelle
00164000242341	<b>La fête du siècle</b>	Ammaniti Niccolò
00164000146401	<b>La désobéissance</b>	Alderman Naomi
00164000304943	<b>Park Avenue</b>	Alger Cristina
00164000192439	<b>Le silence des esprits</b>	N'Sonde Wilfried
00164000301790	<b>XY</b>	Veronesi Sandro
00164000252456	<b>Le collectionneur</b>	Saint Chamas Emmanuelle de
00164000453294	<b>Waylander</b>	Gemmell David
00164000262190	<b>Sous des cieux étrangers</b>	Shepard Lucius

### Liste 3 - Documentaires

0016400006696	<b>Dînettes et dîners chics</b>	
0016400009013	<b>Mère calme, enfant calme</b>	Wilson Paul
00164000018717	<b>Comprends mieux tes parents</b>	Azema Fabienne
00164000019285	<b>Ma mère se remarie</b>	Rubio-Barreau Vanessa
00164000030183	<b>La grande duperie</b>	Gobry Pascal
00164000030514	<b>Le Maroc en transition</b>	Vermeren Pierre
00164000031025	<b>Créer et gérer une association</b>	Drot Christophe
00164000032767	<b>Hypnose, suggestion et</b>	Larroque Michel
00164000033641	<b>Le monde des fromages</b>	Girard-Lagorce Sylvie
00164000033963	<b>La cuisine mexicaine</b>	hicks roger
00164000034128	<b>Les 200 meilleures recettes de desserts</b>	
00164000034276	<b>La cuisine créole</b>	Mullin Sue
00164000034284	<b>La bonne cuisine de nos grand-mères</b>	Macchi Alexandrine
00164000038293	<b>Le Pays basque</b>	Delpal Jacques-Louis
00164000038533	<b>La Provence des châteaux et des bastides</b>	Faure Daniel
00164000043442	<b>La Tour Eiffel</b>	Joly Dominique
00164000060552	<b>Chocolat show</b>	Salsmann Frédérique
00164000060578	<b>Les desserts chocolat</b>	Roques Nathalie
00164000064190	<b>Le cholestérol</b>	Giral Philippe
00164000091748	<b>L'odorat</b>	Rius María
00164000103154	<b>A B C de la photo</b>	Nguyễn Ngoc Rao
00164000108955	<b>Urgence sociale</b>	Larrouturou Pierre
00164000114821	<b>Jardiner, un jeu d'enfant</b>	Nuridsany Catherine
00164000121073	<b>Lyautey l'Africain</b>	Benoist-Méchin Jacques
00164000131650	<b>Verrines</b>	Nuq-Barakat Maya
00164000138705	<b>Iran, vers le désastre ?</b>	Nirumand Bahman
00164000147136	<b>D&amp;co récup</b>	Damidot Valérie
00164000157390	<b>Petit livre à l'usage des pères</b>	Olivier Christiane
00164000175061	<b>Les pompiers</b>	Bourgoing Pascale de
00164000197826	<b>Les pâtes</b>	Politi Antonino
00164000198238	<b>Faire construire</b>	Lefebvre Dominique
00164000198949	<b>Discriminations en entreprise</b>	Leray Gwénaëlle
00164000200547	<b>Peindre chez soi</b>	Donegan Francis
00164000203145	<b>Les caisses noires du patronat</b>	Filoche Gérard
00164000204200	<b>Les fruits</b>	
00164000204226	<b>Les couleurs</b>	
00164000205199	<b>La presse magazine</b>	Charon Jean-Marie

00164000206163	<b>Les engins de l'espace</b>	Chanut Emmanuel
00164000206213	<b>Petits instants</b>	
00164000208425	<b>Le surendettement, et vous ?</b>	Goutte Valérie
00164000211940	<b>Si tu vivais ailleurs</b>	Ledu Stéphanie
00164000222194	<b>La conciliation</b>	
00164000223184	<b>Le guide de l'adoption</b>	Choulot Jean-Jacques
00164000223960	<b>Jardins d'avenir</b>	Oudolf Piet
00164000231294	<b>Code commenté du travail</b>	Dubois Laurent
00164000252332	<b>Vive les filles !</b>	Clochard Séverine
00164000258891	<b>Les tartes et les cakes</b>	Teyras Emmanuelle
00164000266209	<b>Successions et donations</b>	Martin-Lavallée Cécile
00164000268296	<b>52 recettes de saison pour les enfants</b>	Carrère Brigitte
00164000269393	<b>Je vais être papa</b>	Strouk Gérard
00164000271688	<b>Réussir la garde alternée</b>	Poussin Gérard
00164000271803	<b>Dictateurs en sursis</b>	Marzuqi Munsif al-
00164000314660	<b>Le divorce expliqué à nos enfants</b>	Leroy Stéphane
00164000372791	<b>Consommateur, défendez vos droits !</b>	
00164000208615	<b>Géopolitique de l'énergie</b>	Klinger Thibaut
00164000204259	<b>Energie et environnement</b>	Merlin Pierre
00164000205587	<b>Biocarburants, les temps changent !</b>	
00164000223028	<b>Demain l'énergie</b>	Ngô Christian
00164000269526	<b>Les métiers de la création et du design</b>	Masi Marie
00164000305312	<b>Les métiers de l'esthétique, de la beauté, des cosmétiques</b>	Hoang Thi-bao
00164000040943	<b>Le p'tit miam</b>	Goldschmidt Aline
00164000230544	<b>Cuisiner, c'est rigolo !</b>	Boudou Josette
00164000179055	<b>L' Europe à petits plats</b>	Pujol Alain
00164000033690	<b>Les légumes oubliés</b>	Scotto Elisabeth
00164000362867	<b>Cuisine des amis en Provence</b>	Bayol Jeanne
00164000205173	<b>Premier emploi</b>	
00164000269518	<b>Esthétique et beauté</b>	Matéo Virginie
00164000355374	<b>Le code moto Rousseau</b>	
00164000223705	<b>Les métiers de l'environnement et de l'écologie</b>	Pozzi Agnès
00164000208904	<b>Faire son bilan de compétences</b>	
00164000283436	<b>Ma cuisine de Madagascar</b>	Chan Tat Chuen William
00164000284053	<b>Relooquez vos meubles</b>	Sloan Annie
00164000224430	<b>Bibliothèques et étagères</b>	Levard Catherine
00164000302327	<b>Perspectives énergétiques</b>	
00164000138663	<b>L' eau, un enjeu pour demain</b>	Chevallier Henry

0016400006142	<b>Les coulisses du commerce équitable</b>	Jacquiau Christian
00164000042634	<b>Les énergies hydraulique, éolienne et solaire</b>	Arnold Guy
00164000264345	<b>Futur empoisonné</b>	Nicolas Adolphe
00164000019137	<b>Ma planète et moi</b>	Vaisman Sylvia
00164000223036	<b>Six degrés</b>	Lynas Mark
00164000202147	<b>Clonage et OGM</b>	Robert Odile
00164000232003	<b>Atlas mondial de l'eau</b>	Blanchon David

## Liste 4 - RE/RJ (Romans Enfants et Jeunesse)

00164000119945	<b>Le sortilège du chat</b>	Bottet Béatrice
00164000119978	<b>Bertoul et le secret des hiboux</b>	Bottet Béatrice
00164000142814	<b>Val-d'Enfer</b>	Bottet Béatrice
00164000142863	<b>Les compagnons de la nuit</b>	Bottet Béatrice
00164000142871	<b>La sarabande des spectres</b>	Bottet Béatrice
00164000076194	<b>Ida B.</b>	Hannigan Katherine
00164000083679	<b>J'envie ceux qui sont dans ton coeur</b>	Desplechin Marie
00164000171755	<b>Aïna, fille des étoiles</b>	Grenier Christian
00164000083539	<b>Satin grenadine</b>	Desplechin Marie
00164000177885	<b>Le lion qui claquait des dents</b>	Hitchcock Alfred
00164000177901	<b>Le tableau se met à table</b>	Hitchcock Alfred
00164000081889	<b>Les douze pendules de Théodule</b>	Hitchcock Alfred
00164000177893	<b>L'ânesse qui se pavanait</b>	Hitchcock Alfred
00164000053888	<b>La grande famille de Jo March</b>	Alcott Louisa May
00164000053896	<b>Le rêve de Jo March</b>	Alcott Louisa May
00164000053904	<b>Les filles du docteur March se marient</b>	Alcott Louisa May
00164000054571	<b>L'enfant et la rivière</b>	Bosco Henri
00164000054605	<b>L' invisible agresseur</b>	Boileau Pierre
00164000054522	<b>Sans-atout contre l'homme à la daque</b>	Boileau Pierre
00164000054530	<b>Sans-Atout et le cheval fantôme</b>	Narcejac Thomas
00164000054480	<b>Sans Atout</b>	Boileau-Narcejac
00164000096382	<b>Vous avez un nouveau message</b>	Grard Françoise
00164000054084	<b>Sur la piste de la salamandre</b>	Arrou-Vignod Jean-Philippe
00164000054035	<b>Agence Pertinax</b>	Arrou-Vignod Jean-Philippe
00164000054639	<b>Un été au bord du fleuve</b>	Burgess Melvin
00164000317044	<b>Papy est un rebelle</b>	Cahour Chantal
00164000168819	<b>Un duo d'enfer</b>	Campbell Joanna
00164000177893	<b>L'ânesse qui se pavanait</b>	Hitchcock Alfred
00164000081889	<b>Les douze pendules de Théodule</b>	Hitchcock Alfred
00164000177901	<b>Le tableau se met à table</b>	Hitchcock Alfred
00164000177885	<b>Le lion qui claquait des dents</b>	Hitchcock Alfred
00164000053938	<b>Leçon d'équilibrisme n° 1</b>	Alikavazovic Jakuta
00164000053920	<b>Holmes et moi</b>	Alikavazovic Jakuta
00164000082556	<b>Privée de bonbecs</b>	Gauthier Mayah
00164000063879	<b>La mémoire de l'eau</b>	Gandolfi Silvana
00164000054845	<b>La maison aux 52 portes</b>	Brisou-Pellen Evelyne
00164000221949	<b>La petite princesse</b>	Burnett Frances Hodgson
00164000083539	<b>Satin grenadine</b>	Desplechin Marie
00164000171755	<b>Aïna, fille des étoiles</b>	Grenier Christian
00164000083679	<b>J'envie ceux qui sont dans ton coeur</b>	Desplechin Marie

00164000076194	<b>Ida B.</b>	Hannigan Katherine
00164000194559	<b>Lulu-Grenadine dit des gros mots</b>	Gillot Laurence
00164000194559	<b>Lulu-Grenadine dit des gros mots</b>	Gillot Laurence
00164000221725	<b>Louis le bavard</b>	Fine Anne
00164000334049	<b>Je m'appelle livre et je vais vous raconter mon histoire</b>	Agard John
00164000136998	<b>Anges de Berlin</b>	Deshors Sylvie
00164000119853	<b>Aïzan</b>	Desbiolles Maryline
00164000220719	<b>A la brocante du cœur</b>	Cormier Robert
00164000071559	<b>P. S réponds-moi vite !</b>	Danziger Paula
00164000055685	<b>Huit plus une</b>	Cormier Robert
00164000330369	<b>Le pire concert de l'histoire du rock</b>	Causse Manu
00164000055206	<b>Y'en a qui disent du mal du maître</b>	Chausse Sylvie
00164000055198	<b>Le maître se met au vert</b>	Chausse Sylvie
00164000087159	<b>Je ne suis pas un singe</b>	Lou-Nony Virginie
00164000286967	<b>Lettres à plumes et à poils</b>	Lechermeler Philippe
00164000365589	<b>Perds pas la tête, mamie !</b>	Laurent Françoise
00164000081509	<b>Pour du gravier dans nos</b>	Laroussinie Claire
00164000220255	<b>Meilleur ami</b>	Lambert Jérôme
00164000250021	<b>Frissons de foot à Bangui</b>	Pinguilly Yves
00164000221717	<b>Jusqu'au bout de la peur</b>	Moka
00164000307649	<b>Ma grand-mère m'a mordu</b>	Audren
00164000287130	<b>La question qui tue</b>	Audren
00164000074504	<b>Le poisson qui souriait</b>	Audren
00164000054142	<b>Cruelle bouchère</b>	Aubrun Claudine
00164000053870	<b>Chambre 27</b>	Atangana Louis
00164000083042	<b>Sombres citrouilles</b>	Ferdjoukh Malika
00164000220172	<b>Faux numéro</b>	Ferdjoukh Malika
00164000219232	<b>Fais-moi peur</b>	Ferdjoukh Malika
00164000296966	<b>Lunerr</b>	Faragorn Frédéric
00164000075865	<b>Ma meilleure amie</b>	Wilson Jacqueline
00164000129316	<b>Comment j'ai disparu</b>	Vrettos Adrienne Maria
00164000099451	<b>Mamie mystère</b>	Vermot Marie-Sophie
00164000182422	<b>S'échapper d'ici</b>	Tiercelin Arnaud
00164000134290	<b>Avaler tout cru</b>	De Sterck Marita
00164000344717	<b>La maison d'Hadès</b>	Riordan Rick
00164000054365	<b>L' année de mes 15 ans</b>	Bérot Marie-Claude
00164000054316	<b>XXL</b>	Bell Julia
00164000095517	<b>Vatenguerre roi des nuls</b>	Beardsley Martyn
00164000143044	<b>Le muet du roi Salomon</b>	Beaude Pierre-Marie
00164000143044	<b>Le muet du roi Salomon</b>	Beaude Pierre-Marie

00164000054225	<b>La guerre d'Eliane</b>	Barbeau Philippe
00164000087233	<b>La centième chose que j'aime chez toi, Caroline</b>	Lowry Lois
00164000240329	<b>Les Willoughby</b>	Lowry Lois
00164000154678	<b>Mes vacances sans Edgar</b>	Julliard Claire
00164000136527	<b>Juke-box</b>	
00164000080642	<b>Terminus Noël</b>	Joanniez Sébastien
00164000134225	<b>Treizième avenir</b>	Joanniez Sébastien
00164000245583	<b>Julia se trouve trop grosse</b>	Jaoui Sylvaine
00164000226591	<b>L'arche part à 8 heures</b>	Hub Ulrich
00164000241723	<b>Pense aux jours heureux</b>	Jimenes Guy
00164000081673	<b>Une photo de grand-mère</b>	Hautzig Esther
00164000007017	<b>Claire obscure</b>	Grard Françoise
00164000000012	<b>Les contes de l'armoire</b>	Mosonyi Aliz
00164000219216	<b>L' écolier assassin</b>	Moka
00164000220578	<b>T'es un grand garçon maintenant</b>	Ollivier Mikaël
00164000086029	<b>La couronne d'argent</b>	O'Brien Robert
00164000085807	<b>Tu seras la risée du monde</b>	Nozière Jean-Paul
00164000085914	<b>Eldorado</b>	Nozière Jean-Paul
00164000097836	<b>La reine du mercredi</b>	Noguès Jean-Côme
00164000172209	<b>Sarah, l'enfant perdue</b>	Peskine Brigitte
00164000151336	<b>La princesse transformée en steak-frites</b>	Oster Christian
00164000221709	<b>Mon beau miroir</b>	Petit Véronique
00164000345326	<b>Je ne te le pardonnerai jamais</b>	Perrier Pascale
00164000171102	<b>Libraire de nuit</b>	Mirande Jacqueline
00164000387120	<b>Moi-je</b>	Moncomble Gérard
00164000000061	<b>L' agenda</b>	Montardre Hélène
00164000081871	<b>L'histoire d'Helen Keller</b>	Hickok Lorena A
00164000263925	<b>La maîtresse a pleuré trois fois</b>	Szac Murielle
00164000262448	<b>Miettes de lettres</b>	Thiollier Anne
00164000142897	<b>Tu es libre !</b>	Torrès Dominique
00164000130058	<b>Les yeux ouverts</b>	Torossian Didier
00164000306666	<b>La meilleure nuit de tous les temps</b>	Vidal Séverine
00164000293823	<b>Lulu et le brontosauve</b>	Viorst Judith
00164000145882	<b>Mona Lisa et moi</b>	Villovitch Hélène
00164000080840	<b>Les amis</b>	Yumoto Kazumi
00164000287148	<b>Le retour de la demoiselle</b>	Ytak Cathy
00164000220529	<b>Maman, ma soeur et moi</b>	Wilson Jacqueline
00164000083943	<b>Poisson d'avril</b>	Wilson Jacqueline
00164000077200	<b>Si tu veux être mon amie</b>	Sha'ban Mervet Akram

00164000083109	<b>SOS Mamie</b>	Fine Anne
00164000083125	<b>Bébés de farine</b>	Fine Anne
00164000072730	<b>La fille du dictateur</b>	French Jackie
00164000317010	<b>Un si parfait mensonge</b>	Boeno Dominique
00164000263719	<b>Poil au nez</b>	Chartre Cécile
00164000134456	<b>Le baume du dragon</b>	Gandolfi Silvana
00164000136857	<b>Dérapages en série</b>	Fresse Gilles
00164000250344	<b>Un petit quelque chose de différent</b>	Faucher Eléonore
00164000220776	<b>Accusée !</b>	Dowell Frances O'Roark
00164000118186	<b>Cette chanson-là</b>	Dessen Sarah
00164000083414	<b>C'est toujours bien</b>	Delerm Philippe
00164000316996	<b>Le mystère de la princesse russe</b>	Delamarre Bellégo Véronique
00164000344717	<b>La maison d'Hadès</b>	Riordan Rick
00164000082218	<b>C'était juste après la guerre</b>	Giorda
00164000082796	<b>Rue de Paris</b>	Gutman Claude
00164000082713	<b>L' hôtel du retour</b>	Gutman Claude
00164000064216	<b>Le jour du dragon</b>	Horowitz Anthony
00164000082564	<b>Hypnose</b>	Grant Charles L.
00164000171763	<b>La fille au chien noir</b>	Gudule
00164000055776	<b>Un père</b>	Craipeau Jean-Loup
00164000054290	<b>Le fantôme de maître Guillemin</b>	Brisou-Pellen Evelyne
00164000237010	<b>La guerre des livres</b>	Grousset Alain
00164000235857	<b>Opération Maurice</b>	Gratias Claire
00164000296461	<b>Les vingt-cinq vies de Sandra Bullot</b>	Gutman Colas
00164000192009	<b>L' île du temps perdu</b>	Gandolfi Silvana
00164000173447	<b>Petit poil</b>	Korschunow Irina
00164000149744	<b>Il y avait un garçon de mon âge juste en dessous de chez nous</b>	Sollogoub Tania
00164000084792	<b>Il faut sauver Saïd</b>	Smadja Brigitte
00164000296487	<b>Oublie-moi un peu, papa !</b>	Smadja Brigitte
00164000136584	<b>Sortilège</b>	Chabas Jean-François
00164000082432	<b>L'inconnu dans le frigo</b>	Grimaud Michel
00164000171532	<b>Mon prof s'allume dans le noir</b>	Coville Bruce
00164000055842	<b>Rages</b>	Crutcher Chris
00164000148217	<b>La cinquième saison</b>	
00164000219208	<b>Parle tout bas, si c'est d'amour</b>	Chérier Sophie
00164000053771	<b>Asami le nageur</b>	Chabas Jean-François
00164000098057	<b>Pièges dans la jungle</b>	Osborne Mary Pope
00164000286975	<b>La petite chienne aux idées géantes</b>	Mooney Bel
00164000097687	<b>Joker</b>	Morgenstern Susie
00164000210017	<b>Le cadeau de fin d'année</b>	Morgenstern Susie

00164000278675	<b>Supermoyen</b>	Morgenstern Susie
00164000328702	<b>Quatre nouvelles réalistes sur l'argent</b>	
00164000143580	<b>C'est la jungle !</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000054829	<b>Deux ombres sur le pont</b>	Brisou-Pellen Evelyne
00164000358022	<b>Histoires du chien qui avait une ombre d'enfant</b>	Walbecq Hervé
00164000098172	<b>Ma princesse disparaît dans le</b>	Smadja Brigitte
00164000220230	<b>Le peuple doudou</b>	Solminihac Olivier de
00164000097679	<b>Ah, la famille !</b>	Moka
00164000256390	<b>Libre</b>	Le Gendre Nathalie
00164000221469	<b>Alexandre et les chats volants</b>	Le Guin Ursula K.
00164000317051	<b>Une petite soeur</b>	Léculée Christophe
00164000130108	<b>Taxi et le bunyip</b>	Lehmann Christian
00164000097505	<b>Isabelle</b>	Lobel Arnold
00164000007116	<b>Histoire de fées</b>	Moka
00164000097398	<b>Repas magique à la cantine</b>	Lévy Didier
00164000173546	<b>Une vague d'amour sur un lac</b>	Desplechin Marie
00164000083562	<b>Je ne t'aime pas, Paulus</b>	Desarthe Agnès
00164000173553	<b>Les peurs de Conception</b>	Desarthe Agnès
00164000083570	<b>Comment j'ai changé ma vie</b>	Desarthe Agnès
00164000083463	<b>Je ne t'aime toujours pas, Paulus</b>	Desarthe Agnès
00164000207831	<b>L' ordinateur fantôme</b>	Boutin Christine
00164000149785	<b>Bizarre, bizarre</b>	Audren
00164000116081	<b>Un secret à l'oreille</b>	Awa Naoko
00164000095483	<b>Danse, danse !</b>	Blake Quentin
00164000084784	<b>J'ai hâte de vieillir</b>	Smadja Brigitte
00164000219166	<b>Kakine Pouloute</b>	Brisac Nathalie
00164000205827	<b>Olga fait une fête</b>	Brisac Geneviève
00164000204960	<b>Olga va à la pêche</b>	Brisac Geneviève
00164000204929	<b>Olga et le decision maker</b>	Brisac Geneviève
00164000204945	<b>Olga et les traîtres</b>	Brisac Geneviève
00164000205942	<b>Les champignons d'Olga</b>	Brisac Geneviève
00164000205942	<b>Les champignons d'Olga</b>	Brisac Geneviève
00164000207989	<b>Le grand voyage de Minusman</b>	Brisac Nathalie
00164000204952	<b>Olga n'aime pas l'école</b>	Brisac Geneviève
00164000205934	<b>Olga et le chat</b>	Brisac Geneviève
00164000204911	<b>Olga et le chewing-gum magique</b>	Brisac Geneviève
00164000089973	<b>Martin</b>	Blake Quentin
00164000097315	<b>Tu veux sa photo ?</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000250286	<b>Le retour d'Archibald</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000205025	<b>Les mots maléfiques</b>	Audren

00164000146229	<b>Mathilde et le fantôme</b>	Gage Wilson
00164000103089	<b>Lulu-Grenadine fait des cauchemars</b>	Gillot Laurence
00164000207765	<b>Le nouvel élève</b>	Ferrier Anne
00164000207765	<b>Le nouvel élève</b>	Ferrier Anne
00164000103089	<b>Lulu-Grenadine fait des cauchemars</b>	Gillot Laurence
00164000250286	<b>Le retour d'Archibald</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000097315	<b>Tu veux sa photo ?</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000089973	<b>Martin</b>	Blake Quentin
00164000204911	<b>Olga et le chewing-gum magique</b>	Brisac Geneviève
00164000205934	<b>Olga et le chat</b>	Brisac Geneviève
00164000204952	<b>Olga n'aime pas l'école</b>	Brisac Geneviève
00164000205025	<b>Les mots maléfiques</b>	Audren
00164000207989	<b>Le grand voyage de Minusman</b>	Brisac Nathalie
00164000205942	<b>Les champignons d'Olga</b>	Brisac Geneviève
00164000204945	<b>Olga et les traîtres</b>	Brisac Geneviève
00164000204929	<b>Olga et le decision maker</b>	Brisac Geneviève
00164000204960	<b>Olga va à la pêche</b>	Brisac Geneviève
00164000205827	<b>Olga fait une fête</b>	Brisac Geneviève
00164000219166	<b>Kakine Pouloute</b>	Brisac Nathalie
00164000084784	<b>J'ai hâte de vieillir</b>	Smadja Brigitte
00164000095483	<b>Danse, danse !</b>	Blake Quentin
00164000116081	<b>Un secret à l'oreille</b>	Awa Naoko
00164000149785	<b>Bizarre, bizarre</b>	Audren
00164000192561	<b>Et moi ?</b>	Englebert Eric
00164000221899	<b>Papa n'est jamais là !</b>	Englebert Eric
00164000168165	<b>Torpédo contre les gansters</b>	Nozière Jean-Paul
00164000220990	<b>Le cahier rouge</b>	Mazard Claire
00164000085823	<b>Les assassins du Cercle rouge</b>	Nozière Jean-Paul
00164000149801	<b>La très sérieuse couronne de Princesse Mortadelle</b>	Lévy Didier
00164000173488	<b>Cinq nouvelles histoires de Ranelot et Bufolet</b>	Lobel Arnold
00164000097299	<b>Cinq sorcières</b>	Kuperman Nathalie
00164000205009	<b>Carlotta et les monstres</b>	Kuperman Nathalie
00164000205983	<b>Carlotta et le poisson d'argent</b>	Kuperman Nathalie
00164000136329	<b>Mensonges et vérité</b>	Kuperman Nathalie
00164000205991	<b>Je ne suis pas un panda</b>	Kenig Ariel
00164000250203	<b>Fous de foot</b>	Joly Fanny
00164000097158	<b>Poings de côté</b>	Hoestlandt Jo
00164000097190	<b>La famille lemure</b>	Hawkins Colin
00164000096135	<b>Le château hanté</b>	Descornes Stéphane

00164000096036	<b>Le monde d'à côté</b>	Desarthe Agnès
00164000220560	<b>Mélanie la pirate</b>	Descornes Stéphane
00164000192579	<b>Maman est malade</b>	Englebert Eric
00164000096804	<b>Dico dingo</b>	Garnier Pascal

---

## Liste 5 - Albums jeunesse

00164000092951	<b>Lili a peur des contrôles</b>	Saint-Mars Dominique de
00164000072342	<b>La pêche à la ligne</b>	Billioud Jean-Michel
00164000093371	<b>Grosse légume</b>	Gourounas Jean
00164000117535	<b>Les grands-parents</b>	Dolto-Tolitch Catherine
00164000093637	<b>Un bébé à la maison</b>	Dolto-Tolitch Catherine
00164000094023	<b>Les Câlines</b>	Bousquet Octavie
00164000092746	<b>La Séparation</b>	Dolto-Tolitch Catherine
00164000182281	<b>La princesse qui n'avait pas de royaume</b>	Jones Ursula
00164000291322	<b>Mamia marche à l'ombre</b>	Coudray Philippe
00164000182315	<b>Le manteau rouge</b>	Lechermeier Philippe
00164000116628	<b>La lumière de Bouchka</b>	Hausfater Rachel
00164000290894	<b>Aldo</b>	L. Fred
00164000307847	<b>Rien qu'une fois</b>	Vidal Séverine
00164000269872	<b>Maman ne t'en va pas !</b>	Wells Rosemary
00164000250419	<b>La marelle</b>	Zullo Germano
00164000223697	<b>Ne touche pas à ça !</b>	Witschger Anne-Laure
00164000250005	<b>Ma collection</b>	Valckx Catharina
00164000091094	<b>L' homme sans tête</b>	Le Néouanic Lionel
00164000170682	<b>Georges cherche un ami</b>	Yamazaki Yoko
00164000116453	<b>Je vous aime tant</b>	Serres Alain
00164000329411	<b>L' ordinateur de Pélagie</b>	Thomas Valerie
00164000296040	<b>Ma soeur et moi</b>	Roumiguière Cécile
00164000116651	<b>Hippopo &amp; Sourisso</b>	Monloubou Laure
00164000325179	<b>Drôle de nez...</b>	Usatschow Andrej
00164000090252	<b>Le p'tit bonhomme des bois</b>	Delye Pierre
00164000224265	<b>Ici Londres</b>	Cuvellier Vincent
00164000080212	<b>Prince Charlie</b>	Glitz Angelika
00164000151039	<b>La fée Kiki</b>	Duquennoy Jacques
00164000159388	<b>Le sens de la vie</b>	Brenifier Oscar
00164000182398	<b>En voiture ! En voiture !</b>	Beigel Christine
00164000250187	<b>Le football</b>	Crowther Kitty
00164000220222	<b>Le contrôle de transformation</b>	Nadja
00164000094643	<b>Niac niac !</b>	Le Néouanic Lionel
00164000307755	<b>Tous les animaux étaient en colère</b>	Wondriska William
00164000410161	<b>La fête à la grenouille</b>	Takabatake Nao
00164000068209	<b>Amédée</b>	Krings Antoon
00164000080303	<b>La petite fille qui ne souriait plus</b>	Tibo Gilles
00164000209258	<b>Bob ? Bob le zèbre ? Bob le singe, le lapin</b>	Picard Myriam

00164000129761	<b>Le géant de sable</b>	Lestrade Agnès de
00164000067060	<b>Bon appétit, sorcière !</b>	Litra Marie
00164000250443	<b>L' anniversaire</b>	Lechermeier Philippe
00164000287619	<b>Dix cochons sous la lune</b>	Johnson Lindsay Lee
00164000210793	<b>Dedans</b>	Marceau Fani
00164000318596	<b>Défense d'ouvrir ce livre !</b>	Lehrhaupt Adam
00164000182380	<b>La fille du géant</b>	Sorin Céline
00164000382295	<b>Chouquette est dans la lune</b>	Walcker Yann
00164000230668	<b>Marée d'amour dans la nuit</b>	Xu Di shan
00164000090286	<b>Pestifère, la sorcière</b>	Rubio Gabriela
00164000286629	<b>C'est Giorgio</b>	Lovera Vitali Corinne
00164000150882	<b>Elvis</b>	Lejonc Régis
00164000346878	<b>Le cadeau des quatre saisons</b>	Lin Shih-jen
00164000145890	<b>Marabout et bout de sorcière</b>	Massenot Véronique
00164000279509	<b>Jack et la boîte</b>	Spiegelman Art
00164000288591	<b>La rue qui ne se traverse pas</b>	Meunier Henri
00164000175103	<b>Mon loup</b>	Bertier Anne
00164000308563	<b>Histoire courte d'une goutte</b>	Alemagna Beatrice
00164000063325	<b>Elmer et le nounours perdu</b>	McKee David
00164000175137	<b>Luc, Ahmed et St Nicolas</b>	Bittner Wolfgang
00164000090260	<b>Activités à partir de l'album de fiction</b>	Stoeckle Rémy
00164000258925	<b>Trois petits cadeaux</b>	Poirot-Chérif Sandra
00164000262885	<b>L' île du petit monstre Noir-noir</b>	Cali Davide
00164000074652	<b>A, B, C, D, la belle Amédée</b>	Letuffe Anne
00164000068787	<b>Arlequin</b>	Bourre Martine
00164000068779	<b>Un éléphant qui...</b>	Mollet Charlotte
00164000132138	<b>Au clair de la lune</b>	Grenier Delphine
00164000080378	<b>Clic clac meuh !</b>	Cronin Doreen
00164000059976	<b>Un mouchoir de ciel bleu</b>	Hoestlandt Jo
00164000132807	<b>La grande question</b>	Erlbruch Wolf
00164000225023	<b>L'énorme crocodile</b>	Dahl Roald
00164000146633	<b>Velours</b>	D'Angelo Silvana
00164000090500	<b>La grande nuit d'Anne-Sophie</b>	Coran Pierre
00164000077754	<b>Lucine et Malo</b>	Idatte Jean-Pierre
00164000068480	<b>Patatras !</b>	Corentin Philippe
00164000102511	<b>Le peintre et les cygnes sauvages</b>	Clément Claude
00164000069058	<b>Le luthier de Venise</b>	Clément Claude
00164000068753	<b>La nuit où je suis née</b>	Curtis Jamie Lee
00164000081160	<b>Dents d'acier</b>	Boujon Claude
00164000090104	<b>L' apprentissage amoureux</b>	Bourget Laëtitia
00164000171862	<b>L' aventure de monsieur Tod</b>	Potter Beatrix

00164000175319	<b>Un dinosaure de rêve</b>	Nolan Dennis
00164000136881	<b>Et si on inventait des nombres ?</b>	Rodari Gianni
00164000067565	<b>La guerre des cloches</b>	Rodari Gianni
00164000174353	<b>Le voleur de Lily</b>	Pistinier Caroline
00164000077408	<b>Mimi Cracra</b>	Rosenstiehl Agnès
00164000150858	<b>On lit trop dans ce pays !</b>	Picouly Daniel
00164000224802	<b>Pauvre Zozzo</b>	Pelton
00164000128797	<b>Cache-lune</b>	Puybaret Eric
00164000129647	<b>Lulu et le loup bleu</b>	Picouly Daniel
00164000129639	<b>L' arche de Lulu</b>	Picouly Daniel
00164000102735	<b>La petite gare</b>	Noguès Jean-Côme
00164000090146	<b>Le plus joli derrière</b>	Minne Brigitte
00164000146161	<b>Les puces à mon chat</b>	Maricourt Thierry
00164000230031	<b>Grand et Petit</b>	Meunier Henri
00164000211320	<b>Le livre des peut-être</b>	Roman Ghislaine
00164000129803	<b>Les hommes en sucre</b>	Rodari Gianni
00164000094718	<b>Un bon point pour Zoé</b>	Reynolds Peter Hamilton
00164000069462	<b>Les trois géants</b>	Houdart Emmanuelle
00164000175350	<b>A l'eau, Mimi Cracra</b>	Rosenstiehl Agnès
00164000058366	<b>Le livre des si</b>	Roman Ghislaine
00164000062640	<b>Tu es trop petit !</b>	Roddie Shen
00164000228621	<b>La terre respire</b>	Risari Guia
00164000176465	<b>L' hôpital des jouets</b>	Mills Elaine
00164000209597	<b>C'est dangereux !</b>	Pittau Francesco
00164000069280	<b>La fée sorcière</b>	Minne Brigitte
00164000173850	<b>Pong à la mer</b>	Picon Daniel
00164000068118	<b>Un gros câlin</b>	Prater John
00164000165724	<b>Le monstre bleu</b>	Ostheeren Ingrid
00164000174726	<b>Jonathan et le moineau tombé du nid</b>	Ostheeren Ingrid
00164000175921	<b>Coriandre le lièvre de Pâques</b>	Ostheeren Ingrid
00164000093975	<b>Dans la maison du petit ver</b>	Maubille Jean
00164000093686	<b>La Plus mignonne des petites souris</b>	Morel Etienne
00164000175509	<b>La nuit de Faust</b>	Ottley Matthew
00164000068951	<b>Bonjour</b>	Ormerod Jan
00164000207781	<b>A la ville</b>	Perrin Martine
00164000091714	<b>Ronde de nuit</b>	Meunier Henri
00164000093934	<b>Où se cache Léon ?</b>	Prater John
00164000293807	<b>La maison dans les bois</b>	Moore Inga
00164000080089	<b>Li Na et l'Empereur</b>	Liebers Andrea
00164000091763	<b>Chapeau !</b>	Maes Dominique
00164000087290	<b>Ameur des arcades</b>	Mammeri Mouloud

00164000081038	<b>Demain les fleurs</b>	Lenain Thierry
00164000143754	<b>Demain les fleurs</b>	Lenain Thierry
00164000171920	<b>L'hippocampe</b>	Morris Robert A.
00164000174650	<b>Ming Lo déplace la montagne</b>	Lobel Arnold
00164000250427	<b>L' anniversaire</b>	Lechermeier Philippe
00164000090484	<b>Liu et l'oiseau</b>	Louis Catherine
00164000134373	<b>Les petits curieux</b>	Heitz Bruno
00164000063861	<b>Réflexions d'une grenouille</b>	Iwamura Kazuo
00164000173926	<b>Léo</b>	Kraus Robert
00164000068407	<b>Rêves de peintres, rêves de poètes</b>	Held Jacqueline
00164000117501	<b>Le grand méchant maître</b>	Hahn Cyril
00164000080584	<b>Piranyou, le petit poison</b>	Huneman Philippe
00164000143721	<b>Nom d'un champignon !</b>	Manceau Edouard
00164000100457	<b>Zaza au bain</b>	Krings Antoon
00164000211700	<b>Trois amis</b>	Heine Helme
00164000176853	<b>Prudence</b>	Hill Susan
00164000291124	<b>Le chat aux yeux bleus</b>	Mathiesen Egon
00164000092449	<b>Petit squelette</b>	Rascal
00164000146245	<b>Ça fait du bruit</b>	Marceau Fani
00164000093264	<b>Pouët ! Pouët ! la petite bête</b>	Louchard Antonin
00164000095020	<b>Oscar et la baby-sitter</b>	Lasa Catherine de
00164000154702	<b>Hector mon ami</b>	Mélinand Lise
00164000134480	<b>Juke-box</b>	Merveille David
00164000094775	<b>Construis ton pays en 9 leçons</b>	Stirling Liz
00164000074728	<b>Maud la taupe</b>	Krings Antoon
00164000080535	<b>Solange la mésange</b>	Krings Antoon
00164000092134	<b>Quand tu étais bébé</b>	Jonas Ann
00164000075386	<b>La petite reine</b>	Jadoul Emile
00164000129860	<b>Un nouveau bébé chez Petit Lapin</b>	Horse Harry
00164000250526	<b>La dame des livres</b>	Henson Heather
00164000100440	<b>Papa, tu m'aimes ?</b>	Joose Barbara M.
00164000166300	<b>La queue en tire-bouchon</b>	Jennings Linda
00164000068761	<b>Bob le dinosaure</b>	Joyce William
00164000068993	<b>La cane de Jeanne</b>	Heitz Bruno
00164000080238	<b>Si j'étais un éléphant</b>	Loupy Christophe
00164000092043	<b>Garavou le loup</b>	Le Néouanic Lionel
00164000220362	<b>Porculus</b>	Lobel Arnold
00164000081202	<b>Le pot de Tom</b>	Lindgren
00164000146153	<b>Les deux géants</b>	Lejonc Régis
00164000174239	<b>Je vois rouge</b>	Louchard Antonin
00164000091003	<b>Didi Bonbon</b>	Lecaye Olga

00164000174528	<b>Docteur Loup</b>	Lecaye Olga
00164000090153	<b>Coeur de papier</b>	Norac Carl
00164000090922	<b>Kouma le Terrible</b>	Lecaye Olga
00164000139703	<b>Arrête, Bob !</b>	Sanders Alex
00164000062699	<b>Mimi Cracra se déguise tout le temps !</b>	Rosenstiehl Agnès
00164000171797	<b>Il y a un alligator sous mon lit</b>	Mayer Mercer
00164000174551	<b>Poulette et Gros Chat</b>	Bigot Gigi
00164000066054	<b>Un parapluie pour 2</b>	Charlat Benoît
00164000091151	<b>Maman Pélican</b>	Daufresne Michelle
00164000128722	<b>Le rêve de Mia</b>	Foreman Michael
00164000092324	<b>Le problème avec Gisèle</b>	Gourounas Jean
00164000231286	<b>Le jour où j'ai échangé mon père contre deux poissons rouges</b>	Gaiman Neil
00164000126957	<b>Foufours a peur du noir</b>	Stehr Gérard
00164000090294	<b>Pourquoi Violette est devenue sorcière</b>	Solotareff Grégoire
00164000094866	<b>Embrasse la vache !</b>	Root Phyllis
00164000092035	<b>Volcan</b>	Sara
00164000220347	<b>Le chien qui disait non</b>	Solotareff Grégoire
00164000094098	<b>Toujours dans la lune !</b>	Schneider Christine
00164000176655	<b>Tout-p'tit-lièvre et le renard</b>	Wagener Gerda
00164000102461	<b>M'Toto</b>	Wilsdorf Anne
00164000113906	<b>Maman, c'est pour bientôt le bébé ?</b>	Walters Catherine
00164000290175	<b>La marelle</b>	Zullo Germano
00164000175491	<b>Le Rêve du renard</b>	Tejima Keizaburo
00164000176598	<b>Martin le cordonnier</b>	Tolstoï Léon
00164000080436	<b>Le premier printemps du monde</b>	Savard Rémi
00164000138317	<b>Qu'est-ce que tu préfères ?</b>	Bloch-Henry Anouk
00164000139828	<b>Mimi Cracra joue au jardin</b>	Rosenstiehl Agnès
00164000136865	<b>Siddhima, l'enfant-déesse</b>	Sarn Amélie
00164000141832	<b>Cache-Lune</b>	Puybaret Eric
00164000074272	<b>21 éléphants sur le pont de Brooklyn</b>	Prince April Jones
00164000176028	<b>Dr. Xorgol, les terriens ont la bougeotte</b>	Willis Jeanne
00164000144679	<b>Tiens-toi bien !</b>	Witschger Anne-Laure
00164000174247	<b>Le lion de Louis</b>	Wells Rosemary
00164000174486	<b>Le Guerrier et le sage</b>	Wisniewski David
00164000174684	<b>Elfwyn double-vue</b>	Wisniewski David
00164000175590	<b>L' Epave du " Zéphyr "</b>	Van Allsburg Chris
00164000058630	<b>Timothée va à l'école</b>	Wells Rosemary
00164000069082	<b>La première chasse</b>	Yoshida Toshi
00164000068688	<b>La femme oiseau</b>	Yagawa Sumiko
00164000175616	<b>Joueur de pluie</b>	Wisniewski David

00164000363105	<b>Le cochon dans la mare</b>	Waddell Martin
00164000090450	<b>Fenouil, reviens !</b>	Weninger Brigitte
00164000237192	<b>Crocs, griffes et cornes</b>	Wormell Christopher
00164000063853	<b>Un noeud à mon mouchoir</b>	Westera Bette
00164000128326	<b>Panique au cirque</b>	Pommaux Yvan
00164000092274	<b>Paul et Lila le nez au vent</b>	Vautier Mireille
00164000207732	<b>J'arrive !</b>	Tullet Hervé
00164000080352	<b>Pôle Nord-Pôle Sud</b>	Duquennoy Jacques
00164000137293	<b>Le caillou</b>	Ducatteau Florence
00164000093652	<b>Les 40 coups</b>	Douzou Olivier
00164000081046	<b>Je voulais te dire</b>	Dalrymple Jennifer
00164000091417	<b>Navratil</b>	Douzou Olivier
00164000092357	<b>Zig-Zag</b>	Rascal
00164000227888	<b>Prendre le temps</b>	Roegiers Maud
00164000094767	<b>Si j'y suis</b>	Beaudout Ghislaine
00164000092456	<b>Dring, c'est la rentrée !</b>	Bardy Stéphanie
00164000074645	<b>Sam et son papa</b>	Bloch Serge
00164000094544	<b>Où va-t-il comme ça Zou Cochou ?</b>	Barbara Diane
00164000328785	<b>Zoé joue à la marchande</b>	Mekdjian Christelle
00164000007249	<b>Léonard, le tigre froussard</b>	Sole
00164000078380	<b>La Reine Jolie Jolie</b>	Sanders Alex
00164000178545	<b>Fleur-de-Lupin</b>	Schroeder Binette
00164000079891	<b>Mon voyage inoubliable</b>	Bhajju Shyam
00164000174262	<b>L' Abominable Guillaume des Neiges</b>	Stehr Frédéric
00164000210967	<b>Le jardin des Minimiams</b>	Serres Alain
00164000177067	<b>Urgence au musée</b>	Sortland Bjorn
00164000073100	<b>Sables émouvants</b>	Scotto Thomas
00164000175020	<b>Bateau sur l'eau</b>	Sara
00164000095004	<b>L' histoire sans fin des Mafous et des Ratafous</b>	Sellier Marie
00164000129381	<b>Toïne et Toinon</b>	Deniau Jean-François
00164000078562	<b>Boubi ne veut pas dormir</b>	Chiche Alain
00164000145494	<b>Le démon de la forêt</b>	Chen Jiang hong
00164000166284	<b>Mémé Bunilda dévoreuse de cauchemars</b>	Company Mercé
00164000091136	<b>Je veux pas divorcer !</b>	Dodo
00164000176135	<b>Petit Renard perdu</b>	Espinassous Louis
00164000090534	<b>Qui a tué Rouge-Gorge ?</b>	Delessert Etienne
00164000062665	<b>Le petit coin</b>	Teulade Pascal
00164000174296	<b>Au bonheur des ours</b>	Vincent Gabrielle
00164000056774	<b>La souris qui ne savait pas dire non</b>	Tichit Laurence
00164000133490	<b>Loupé</b>	Turquin Magali

00164000073365	<b>Mariette et Soupir ont perdu Maman</b>	Schwartz Irène
00164000230478	<b>Le mariage de madame Edouard</b>	Villiot Bernard
00164000134548	<b>Le chat bleu</b>	Taniuchi Kota
00164000067615	<b>Madassa</b>	Séonnet Michel
00164000067920	<b>A ta santé, le loup</b>	Schmid Eléonore
00164000176564	<b>Le Chant des baleines</b>	Sheldon Dyan
00164000165690	<b>Les chats s'amuse dans la nature</b>	Silvester Hans
00164000207724	<b>Débordée !</b>	Ati
00164000136840	<b>Askelaad et l'ours blanc aux yeux bleus</b>	Archambault Anne
00164000074538	<b>Imagine</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000090716	<b>Diego est arrivé</b>	Brasseur Philippe
00164000175442	<b>Groink au pays des contes</b>	Brion Alain
00164000074587	<b>Le géant de la forêt</b>	Brown Ruth
00164000176002	<b>Zoom</b>	Banyai Istvan
00164000081178	<b>Le chat de Gustav Klimt</b>	Capatti Berenice
00164000176150	<b>Qu'a-t-il vu, poun' chaton ?</b>	Barbara Diane
00164000060693	<b>Mes monstres à moi</b>	Ben Kemoun Hubert
00164000069397	<b>Les deux moitiés de rêve</b>	Kerloc'h Jean-Pierre
00164000068308	<b>Le lapin, la tortue et le dragon</b>	
00164000176713	<b>A l'est du soleil, à l'ouest de la lune</b>	
00164000080287	<b>Cache-cache pétoche</b>	Sengel France
00164000098057	<b>Pièges dans la jungle</b>	Osborne Mary Pope
00164000085237	<b>Les royaumes du Nord</b>	Pullman Philip
00164000086128	<b>Kamo</b>	Pennac Daniel
00164000086136	<b>L' évasion de Kamo</b>	Pennac Daniel
00164000060529	<b>Charlie et le grand ascençeur de verre</b>	Dahl Roald
00164000097943	<b>L'oeil du loup</b>	Pennac Daniel
00164000092258	<b>La petite souris qui cherche un ami</b>	Carle Eric
00164000135677	<b>La souris qui cherche un ami</b>	Carle Eric
00164000095715	<b>Dix contes de loup</b>	Bladé Jean-François
00164000057665	<b>Boucle d'or et les trois ours</b>	
00164000096457	<b>Prune et Fleur de houx</b>	Godden Rumer
00164000192553	<b>Le petit chaperon rouge</b>	Sugawara Keiko
00164000166250	<b>Le Peul et le Dogon</b>	Cornec Françoise
00164000057848	<b>Cendrillon</b>	Perrault Charles
00164000057988	<b>Ma Peau d'âne</b>	Ikhlef Anne
00164000327092	<b>Fais tes contes</b>	Millerou Stéphane
00164000176721	<b>Riquet à la houppe</b>	Perrault Charles
00164000175384	<b>La diablesse et le bébé</b>	Keens Douglas Richard
00164000365324	<b>Obstinément chocolat</b>	Ka Olivier
00164000436950	<b>Les six frères cygnes</b>	Grimm Jacob

00164000176754

**Le village aux infinis sourires**

Baker Barrie

---

## Liste 6 - Tous genres et supports confondus

00164000389142	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>La sorcière</b>	Läckberg Camilla
00164000377378	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Cachés dans la jungle</b>	Nille Peggy
00164000209126	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Pique-nique surprise</b>	Martin Paul
00164000124697	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Tout le monde sur le pont !</b>	Salma Sergio
00164000177059	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les 4 As</b>	Craenhals François
00164000108302	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Toupet frappe toujours 2 fois</b>	Blesteau
00164000325930	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les sisters</b>	Maury William
00164000372171	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Super sisters contre Super clones</b>	Maury William
00164000362602	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les super sisters</b>	Cazenove Christophe
00164000460406	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>S'unir c'est s'accepter</b>	Cardon Laurent
00164000362297	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les p'tits diables</b>	Dutto Olivier
00164000191811	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les sisters</b>	Maury William
00164000249254	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Chapeau bas !</b>	Gégé
00164000347678	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Où est Charlie ?</b>	Handford Martin
00164000078638	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>L'enfant et la crèche</b>	Athanassiou Cléopâtre
00164000177141	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>La Promesse de l'aube</b>	Gary Romain
00164000078638	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>L'enfant et la crèche</b>	Athanassiou Cléopâtre
00164000247886	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Le guide des assistantes maternelles</b>	
00164000274377	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Alex</b>	Lemaitre Pierre
00164000312342	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les mères</b>	Hayes Samantha
00164000127856	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Faërie</b>	Feist Raymond Elias
00164000375299	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Musique</b>	Steel Danielle
00164000292734	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>En héritage</b>	Steel Danielle
00164000273981	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>La rivière noire</b>	Arnaldur Indrióason
00164000005748	Livre	Sec.: En réserve	<b>La révolution des fourmis</b>	Werber Bernard
00164000346217	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Six ans déjà</b>	Coben Harlan
00164000058382	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>La souris et le voleur</b>	Darwiche Jihad
00164000100531	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>La souris et le voleur</b>	Darwiche Jihad
00164000288393	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Chi, une vie de chat</b>	Konami Kanata
00164000215123	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Sans feu ni lieu</b>	Vargas Fred
00164000180624	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Bonheur fantôme</b>	Percin Anne
00164000326326	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Game over</b>	Midam
00164000347140	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Les chiots</b>	Watt Fiona
00164000072318	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>L' enfant nuage</b>	Montijo Rhode

00164000352066	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>L' abominable soeur des neiges !</b>	Dutto Olivier
00164000260319	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les légendaires</b>	Sobral Patrick
00164000190367	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>" Océans"</b>	Sarano François
00164000115760	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Madame Canaille</b>	Hargreaves Roger
00164000225486	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>L' anniversaire de Coco</b>	Du Bouchet Paule
00164000002315	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>La fille cachée</b>	Gardner Lisa
00164000058770	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Vincent van Gogh</b>	Chabot Jean-Philippe
00164000044861	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>L'imagerie du cirque</b>	Beaumont Emilie
00164000035372	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Père Noël...</b>	Lucano Frédéric
00164000198642	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Noël et les cadeaux</b>	Roche Sophie
00164000154397	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Bienvenue, poussin !</b>	Gaudrat Marie-Agnès
00164000093793	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Ronron</b>	Guettier Bénédicte
00164000069884	Livre	Sec.: En réserve	<b>Un Noël tout blanc</b>	Repchuk Caroline
00164000043038	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Mon cochon d'Inde</b>	Evans Mark
00164000288286	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Camille</b>	Pétigny Aline de
00164000434633	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>En voiture les enfants !</b>	Steggall Susan
00164000069652	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Hiver en fêtes</b>	Casagranda Brigitte
00164000069843	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Créa-Déco Noël</b>	Claudius Christel
00164000365381	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>L'Océanie</b>	Kalman Bobbie
00164000066708	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Tu ne s'ras jamais grand !; précédé de La marche du monde</b>	Janry
00164000154447	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>La princesse, le dragon et le chevalier intrépide</b>	Pennart Geoffroy de
00164000230114	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Lucky Luke</b>	Morris
00164000251516	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les foot furieux</b>	Gürsel Gürcan
00164000117949	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les enquêtes de</b>	Fonteneau Jean-Louis
00164000133508	Livre	Sec.: En réserve	<b>Biglouche</b>	Verbizh Alyssa
00164000088843	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>L' élève Ducobu</b>	Godi Bernard
00164000042899	Livre	Sec.: Secteur Jeunesse	<b>Les animaux de la ferme</b>	Beaumont Emilie
00164000042550	Livre	Sec.: Pôle Documentaire	<b>Au coeur des machines</b>	Graham Ian
00164000249171	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les ripoupons</b>	Gégé
00164000088470	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Le faucheur</b>	Morris Phil Defer
00164000336085	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Le combat des chefs</b>	Goscinny René
00164000269229	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les sisters</b>	Cazenove Christophe

00164000212450	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Astérix</b>	Goscinnny René
00164000087845	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Lucky Luke</b>	Morris
00164000353916	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>L' infini + un</b>	Harmon Amy
00164000188965	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Cadres noirs</b>	Lemaitre Pierre
00164000064489	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Le grand voyage de Juliette Le Goff</b>	Douriaux Hugues
00164000062996	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Une instit pas ordinaire</b>	Clod'Aria
00164000012991	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>L'éternité n'est pas de trop</b>	Cheng François
00164000065247	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Schtroumpfs</b>	Peyo
00164000061998	Livre	Sec.: En réserve	<b>Panique à Diplodocus-Land</b>	Herlé
00164000063630	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Yakari</b>	Derib
00164000088421	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Jeannette Pointu</b>	WASTERLAIN
00164000229249	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les Schtroumpfs</b>	Peyo
00164000089072	Livre	Sec.: Pôle Fiction	<b>Les aventures de Spirou et Fantasio</b>	Franquin André